

Formation initiale des bibliothécaires d'État

PPP /septembre 2011

Inventaire des ressources pédagogiques de l'Université de Limoges

Gestion de projet

Stéphanie Jougleux

Sous la direction de Thomas Chaimbault
Responsable de la Formation initiale des bibliothécaires – ENSSIB

Correspondant d'établissement : Marie Lissart
Responsable de la B.U. Santé de l'Université de Limoges

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en tout premier lieu à Claudie Madjarev qui m'a suggéré l'idée de ce dossier, à la direction du SCD de Limoges, ainsi qu'à Raphaëlle Povéda.

Je tiens à remercier aussi Anne Guégan pour ses conseils lors de la journée organisée à Poitiers.

Je remercie également mon tuteur Thomas Chaimbault et ma correspondante d'établissement Marie Lissart pour leur aide et leur disponibilité.

Merci à Serge Paronneau, Bernard Montagné, Jean-Pierre Lainé et Yves Liébert qui m'ont reçue en entretien.

Ma gratitude va enfin aux personnes qui m'ont fait part de leur expérience : Elodie Lascoutounax-Pérez de Doc'INSA, Jacques Brassart de l'Université de Valenciennes, Jennifer Wolfarth de l'Université du Maine, Thierry Bleux et Odile Julien-Cottart du SCD de Lyon 1.

Résumé :

Les enseignants des universités mettent en ligne de nombreuses ressources pédagogiques numériques sur des plates-formes ou des sites web. Des projets d'indexation et de valorisation visent à leur donner une meilleure visibilité et à améliorer leur accessibilité. Ils impliquent plusieurs acteurs : les enseignants, les services TICE, les SCI et les SCD. Ainsi, le SCD de Limoges souhaite indexer et référencer l'ensemble des ressources pédagogiques numériques produites localement, en développant le système ORI-OAI de stockage, de gestion et de diffusion des données. Ce dossier de gestion de projet a pour objectif d'étudier la première phase du projet, l'inventaire des ressources pédagogiques de l'Université de Limoges, étape déterminante pour fixer les orientations à venir.

Descripteurs :

Ressources pédagogiques numériques

Indexation

ORI-OAI

Abstract :

Teachers of universities put on line a lot of learning resources on educational platforms or websites. Indexation and promotion projects aim at giving them a better visibility and improving their accessibility. They implicate several actors: teachers, departments of Information and Communication Technologies in Education, computer specialists and librarians. Using ORI-OAI metadata storage management system for broadcast, the University of Limoges would like to index and to list the set of his learning resources. This file of project management will aim to analyze the first phase of the project, which consists of inventorying learning resources of the University of Limoges. This phase is important to determine the future orientations of the project.

Keywords :

Online Learning ressources

Indexing

ORI-OAI

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
I. LE CONTEXTE DU PROJET	13
1. Le contexte local.....	13
1.1. <i>L'Université de Limoges</i>	13
1.1.1. Une université pluridisciplinaire et multi-sites	13
1.1.2. Le budget, le personnel et les services	13
1.2. <i>Le PRES et l'UNR</i>	14
1.3. <i>Le Service Commun de la Documentation</i>	14
1.3.1. Les missions et l'organisation du SCD de Limoges	14
1.3.2. La valorisation des ressources de l'Université	15
2. Présentation du projet d'indexation	16
2.1. <i>Les ressources pédagogiques et les SCD</i>	16
2.2. <i>Naissance du projet</i>	18
3. Les enjeux et les objectifs.....	19
3.1. <i>Les objectifs fonctionnels</i>	19
3.2. <i>Les objectifs techniques</i>	19
3.3. <i>Les objectifs stratégiques</i>	20
II. ETUDE DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES.....	21
1. Des ressources dispersées.....	21
1.1. <i>La principale plate-forme : la plate-forme FOAD</i>	21
1.2. <i>Des plateformes thématiques</i>	21
1.3. <i>Les autres localisations</i>	22
2. Les difficultés rencontrées	24
2.1. <i>Des ressources souvent verrouillées</i>	24
2.2. <i>Une plateforme centrale sans comité éditorial</i>	24
2.3. <i>Analyse des freins et préconisations</i>	27
3. Une approche des ressources de l'université de limoges	29
3.1. <i>Les ressources de la plateforme centrale</i>	29
3.2. <i>Analyse d'un échantillon de ressources en médecine</i>	31
3.3. <i>Quel contenu pour le futur portail ?</i>	32
III. ANALYSE D'EXEMPLES EXTERIEURS.....	33
1. Le projet RPN de Doc'INSA	33
1.1 <i>De la base Polycop au projet RPN</i>	33
1.2. <i>Le circuit de publication des ressources</i>	34
1.3. <i>L'interface de recherche actuelle</i>	35
2. La bibliothèque universitaire de Lyon 1.....	36
2.1. <i>Genèse et périmètre du projet</i>	36
2.2. <i>Le circuit de valorisation</i>	36
3. La pédagogthèque de l'Université du Maine	38
3.1. <i>L'inventaire des ressources pédagogiques</i>	38
3.2. <i>La sélection des ressources</i>	38
3.3. <i>Le circuit de valorisation</i>	39
4. L'Université de Valenciennes	39
4.1. <i>Le lancement du projet</i>	39
4.2. <i>Une ligne directrice pour définir les ressources pédagogiques</i>	40

4.3. Des ressources accessibles par l'ENT	41
4.4. Le catalogue régional des ressources pédagogiques numériques.....	41
IV. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	43
1. Les moyens humains, techniques et financiers	43
1.1. Les instances du projet et les groupes de travail.....	43
1.2. Les formations.....	44
1.3. Les moyens matériels et financiers	44
2. Les grandes étapes	45
2.1. La méthodologie	45
2.2. Les suites du projet.....	48
2.3. L'évaluation	48
3. Le calendrier	48
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	53
TABLE DES ANNEXES	57

Sigles et abréviations

CIUEN : Colloque International de l'Université à l'Ere du Numérique

DAVDSI : Loi relative aux Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information

ENT : Espace Numérique de Travail

FOAD : Formation Ouverte et à Distance

LMCS : Learning Management Content System

LOM : Learning Object Metadata

LOMFR : Adaptation française du Learning Object Metadata

LRU : Loi Relative aux Responsabilités et Libertés des Universités

OAI-PMH : Open Archives Initiative Protocol For Metadata Harvesting

ORI-OAI : Outil de Référencement et d'Indexation pour un réseau de portails OAI-PMH

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

SCD : Service Commun de la Documentation

SCI : Service Commun Informatique

SDTICE : Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

SUFOP : Service Universitaire de Formation Permanente

SupLOMFR : Adaptation du LOMFR à l'Enseignement supérieur

TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'Enseignement

UNR : Université Numérique Régionale

UNR-PCL : Université Numérique en Région Poitou-Charentes et Limousin

UNT : Universités Thématiques Numériques

Introduction

La production et la diffusion des ressources pédagogiques se développent de plus en plus au sein de la communauté éducative. En l'absence d'un véritable travail d'indexation, il s'avère souvent difficile de retrouver les cours mis en ligne par les enseignants. La question d'un accès pérenne au patrimoine pédagogique des établissements se pose également.

La volonté d'intégrer les ressources pédagogiques numériques dans son offre documentaire est au centre des préoccupations du SCD de Limoges. En novembre 2009, Claudie Madjarev avait déjà incité Anne Guégan, alors bibliothécaire stagiaire, à orienter son projet professionnel personnel sur une aide à la décision, concernant la valorisation des ressources pédagogiques par le SCD et en particulier celles des Universités Thématiques Numériques¹. Le scénario de la bibliothèque universitaire comme pilote du référencement et de l'indexation des ressources pédagogiques a été choisi en novembre 2010.

Le sujet de mon projet professionnel personnel porte donc sur une gestion de projet à partir du scénario retenu. Un chef de projet ayant été recruté sur appel d'offre, mon travail s'attachera avant tout à la première phase du projet : l'inventaire des ressources pédagogiques numériques de l'Université de Limoges. Cette première étape est en effet déterminante pour fixer les futures grandes orientations du projet et prendre en compte les difficultés éventuelles qui pourraient surgir dans la réalisation de celui-ci.

A cette fin, il convient tout d'abord de présenter le cadre dans lequel le projet prend place ; l'Université de Limoges, le PRES et l'UNR Poitou Charente Limousin, ainsi que le SCD de Limoges. Une présentation du projet mettra également en avant ses objectifs et ses enjeux pour les différents acteurs impliqués.

Nous aborderons ensuite le recensement des ressources pédagogiques numériques de l'Université ; leur localisation et leur description en s'attachant plus particulièrement aux disciplines et aux formations représentées. Un échantillon de ressources en médecine permettra de les entrevoir de plus près. Nous réfléchirons également aux difficultés qui se sont posées au cours de cet inventaire et à leur prise en compte dans la gestion de notre projet.

L'analyse de l'existant s'accompagne d'une étude d'exemples extérieurs de plusieurs établissements qui ont mis en place un projet semblable d'indexation : l'INSA de Lyon, l'Université de Lyon 1, et l'Université du Maine. Nous verrons comment nous pouvons tirer parti de ces diverses expériences pour réaliser au mieux notre projet.

Enfin, nous listerons les étapes successives du projet d'indexation, en présentant les différents moyens - techniques, financiers, humains - mis en œuvre. Nous proposerons un échéancier, qui résume les principales phases du projet, de l'appel d'offre du chef de projet à l'évaluation finale.

¹ GUEGAN Anne. *Valorisation des ressources pédagogiques en ligne au SCD de l'Université de Limoges : le cas des Universités Numériques Thématiques*. 2010. PPP. ENSSIB. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49087>>

I . LE CONTEXTE DU PROJET

1. LE CONTEXTE LOCAL

1.1. L'Université de Limoges

1.1.1. Une université pluridisciplinaire et multi-sites

Officiellement créée en 1968, l'Université de Limoges rassemble aujourd'hui 14 109 étudiants². Les enseignements y sont dispensés sur treize sites : six sur Limoges, quatre en Corrèze (Brive-la-Gaillarde, Egletons, Tulle, Meymac), et trois en Creuse (Guéret, Ahun et La Souterraine).

Pluridisciplinaire, l'Université comprend cinq Unités de Formation et de Recherche en Droit et Sciences Economiques, en Médecine, en Pharmacie, en Lettres et Sciences Humaines et en Sciences et Techniques. S'y ajoutent quatre instituts : l'IUT (Institut Universitaire de Technologie), l'IAE créé en 2007 (Institut d'Administration des Entreprises), l'IUFM intégré la même année (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) et l'IPAG créé en 1985 (Institut de Préparation à l'Administration Générale). Enfin, y est intégrée une Ecole nationale d'Ingénieurs, l'ENSIL (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges) ouverte en 1992.

Dans le domaine de la recherche, l'Université de Limoges regroupe plus spécifiquement quatre entités : XLIM, l'Institut des Procédés Appliqués aux Matériaux (IPAM), l'Institut Génomique, Environnement, Immunité, Santé et Thérapeutiques (GEIST) et l'Institut Sciences de l'Homme et de la Société (SHS). La recherche est organisée autour de huit Ecoles Doctorales thématiques dans le cadre du PRES Limousin Poitou-Charentes.

1.1.2. Le budget, le personnel et les services

Depuis le 1^{er} janvier 2009, suite à la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), l'Université de Limoges est passée aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière de budget et de gestion des ressources humaines. En 2009, le budget prenant en compte le transfert de la masse salariale globale était à hauteur de 139 339 K€.

Il est à noter que dans les axes de développement stratégiques du projet d'établissement 2012-2017, figure la volonté d'intégrer les différentes ressources pédagogiques de l'Université au sein d'un réseau unique : « *La création d'un Réseau de Ressources Pédagogiques Intégrées (R2PI) sera la réponse de l'Université de Limoges, répartie sur de nombreux sites, à la vogue actuelle des « Learning Centers »*³.

²UNIVERSITE DE LIMOGES. «L'Université de Limoges en chiffres 2011 » [en ligne]. 2011. Disponible sur : <http://www.unilim.fr/IMG/pdf/plaquette_chiffres_2011.pdf>

³UNIVERSITE DE LIMOGES. *Contrat quadriennal 2012-2017*. Disponible sur l'Intranet de l'Université. (Consulté le 9/05/2011)

En 2011, l'Université compte 1050 enseignants et enseignants-chercheurs, ainsi que 642 membres personnels BIATOSS. Parmi les 17 services communs et transversaux dont elle est dotée, trois nous intéressent tout particulièrement : le SCD (Service Commun de la Documentation) à l'origine du projet d'indexation des ressources pédagogiques numériques, le SCI (Service Commun Informatique) dont la collaboration est indispensable à la réalisation du projet, et potentiellement le CRIP (Centre de Ressources et d'Innovations Pédagogiques).

1.2. Le PRES et l'UNR

Depuis le décret du 1^{er} juillet 2009, l'Université de Limoges relève du PRES Limousin Poitou-Charentes, avec les universités de Poitiers et La Rochelle, et les écoles nationales ESMA (Ecole Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique) et ENSCI (Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle). Très étendu par rapport à d'autres régions, cet ensemble comprend ainsi 50 000 étudiants et 4500 personnels en formation, recherche et administration dans toutes les disciplines. Créé pour mutualiser les activités et les moyens, le pôle est doté de structures communes : des laboratoires, des fédérations de recherche, des écoles doctorales et l'Université Régionale Numérique.

Consortium fondé en 2007, l'Université Numérique en Région Poitou-Charentes et Limousin (UNR-PCL) réunit les trois universités mentionnées ci-dessus ainsi que les collectivités locales et l'Etat. Elle développe des services numériques destinés à faciliter et à enrichir l'enseignement et l'apprentissage au sein des régions Poitou-Charentes et Limousin. L'accent est également mis sur la documentation avec le souhait d'une mutualisation des ressources électroniques. Le projet d'indexation des ressources pédagogiques numériques de l'Université de Limoges pourrait ainsi très bien prendre place dans le cadre plus global de l'UNR⁴. Cette initiative est vivement encouragée par Jean-Pierre Lainé⁵, chef de projet de l'UNR-PCL, vice-président délégué Politiques qualité et responsable technique du S.C.I. de l'Université de Limoges. A cette fin, il propose notamment la mise en place prochaine d'une formation au logiciel d'indexation ORI-OAI au niveau de l'UNR, en collaboration avec l'Université de Poitiers qui travaille sur un projet semblable de référencement des cours en ligne.

1.3. Le Service Commun de la Documentation

1.3.1. Les missions et l'organisation du SCD de Limoges

Parmi les diverses missions qui lui sont assignées, le Service Commun de la Documentation de Limoges doit tout particulièrement :

- mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université définie par le Conseil de la documentation, composé des représentants élus des enseignants-chercheurs, des représentants du personnel de bibliothèque et des étudiants
- acquérir, gérer et communiquer les documents qui appartiennent à l'établissement ou qui sont à sa disposition

⁴ Tel Rennes 1 dans le cadre de l'UNR Bretagne ou l'Université du Maine dans celui de l'UNR Pays de Loire.

⁵ Entretien du 15 février 2011.

- coopérer avec les bibliothèques et autres centres documentaires, notamment dans le but d'établir des catalogues collectifs et de procurer aux usagers des documents par le prêt entre bibliothèques (PEB)
- former les utilisateurs à la maîtrise de l'information scientifique et technique
- et développer l'accès aux ressources électroniques.

Le SCD de Limoges regroupe l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'Université soit :

- **les bibliothèques intégrées** : les quatre sections documentaires Droit et sciences économiques, Sciences et techniques (à laquelle sont rattachées les bibliothèques de l'IUT site de Limoges et de l'ENSIL), Santé et Lettres et sciences humaines ; la section géographique du Pôle universitaire de la Corrèze (IUT de Brive, Centre juridique de Brive, IUT d'Egletons, IUT de Tulle), et la bibliothèque de l'IUFM du Limousin (sites de Limoges, Tulle et Guéret)
- **des bibliothèques associées** : 4 centres documentaires pour la faculté de Droit, 8 pour les Lettres, ainsi que le Centre européen de la Céramique, l'IREM et le Carrefour des étudiants

1.3.2. La valorisation des ressources de l'Université

La valorisation des ressources de l'Université occupe une place importante au sein des activités du SCD. Dès 2003, Limoges a fait partie des premières universités à mettre en ligne ses thèses électroniques en texte intégral. Un nouveau site plus ergonomique et moissonnable via le protocole OAI-PMH, les héberge depuis peu⁶. Depuis 2007, sont également disponibles en ligne les *Nouveaux Actes Sémiotiques*⁷. En 2010, près de 100 000 visiteurs ont consulté cette revue scientifique dont la version papier n'était plus beaucoup diffusée. Cette initiative constitue un bon exemple de l'importance de la mise en ligne pour valoriser le patrimoine scientifique universitaire. Enfin, le SCD contribue à la mise en valeur du patrimoine par la numérisation de deux herbiers du XIXe siècle, l'herbier napoléonien de Jean-Baptiste Fray-Fournier et celui de Charles Le Gendre⁸. L'ensemble des 640 cartes postales du fonds JeanJean, datant pour une grande partie des années 1914-1918, a été également numérisé et mis en ligne⁹.

La création d'un site « e-publications » offrant un point d'accès unique à ces différents documents numériques (herbiers, archives ouvertes, thèses en ligne, fonds JeanJean, revues scientifiques, rapports de stage de la licence professionnelle « Métiers des Bibliothèques et de la documentation » et colloques) est en cours de réalisation.

Il est à noter que le catalogue actuel du SCD ne permet pas d'effectuer une recherche sur la documentation numérique. La maintenance du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) actuel Absys arrivant à terme à la fin de l'année, le SCD a choisi de le remplacer par le logiciel libre Koha. Le nouvel SIGB devrait être mis en production au plus tôt à la mi-septembre 2011. Parmi les fonctionnalités requises dans le cahier des charges, figure notamment la possibilité de moissonner les

⁶ <<http://epublications.unilim.fr/theses/>>

⁷ <<http://revues.unilim.fr/nas/>>

⁸ <<http://www.scd.unilim.fr/fonds-precieux/herbiers.html>>

⁹ <<http://epublications.unilim.fr/jeanjean/>>

métadonnées par le protocole OAI-PMH. Cet outil pourrait donc favoriser l'accès à tous les documents numériques (scientifiques, pédagogiques et documentaires) produits par l'établissement.

Au niveau régional, les ressources documentaires de l'Université sont accessibles depuis le portail Maduvil¹⁰, qui permet une recherche fédérée dans les catalogues des bibliothèques de l'Université de Limoges et de la Ville de Limoges. De nouveaux partenaires comme Saint-Léonard, Tulle, Brive et Guéret, ont demandé à participer à la convention Maduvil. Le portail Archimed, en cours de restructuration, devrait à terme se doter d'une architecture valorisant les fonds patrimoniaux numérisés de toute la région. La nouvelle version contiendrait tout particulièrement un « Gallica Limousin », réalisé en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France.

2. PRESENTATION DU PROJET D'INDEXATION

2.1. Les ressources pédagogiques et les SCD

Selon Yolaine Bourda, les ressources pédagogiques sont des « entités numériques d'enseignement, qu'on peut utiliser, soit indépendamment, soit combinées, à des fins d'apprentissage »¹¹. Trois spécificités les distinguent des ressources documentaires comme les ouvrages et les périodiques :

- la granularité : elles se composent de différentes unités / grains (cours, image, vidéo...), qui peuvent constituer un module voire une formation complète
- la possibilité de réutiliser la ressource en ré-agençant les grains
- l'association à une activité d'enseignement

Elles sont hébergées sur des plateformes ou LMCS (*Learning Management Content System*), qui gèrent toutes les activités d'enseignement en ligne, mais qui ne mettent pas forcément leur contenu en valeur.

Des systèmes de valorisation comme les Universités Numériques Thématiques (UNT) référencent plus de 19 600 vidéos, cours, exercices, QCM à partir du portail www.universites-numeriques.fr. D'autres projets reposant sur la collaboration des bibliothèques universitaires avec les services TICE des universités ont également vu le jour, au sein de quelques universités comme celle de Lille 1 avec la base Grisemine (devenue Iris), de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), de Paris 11-Orsay ou de Doc'INSA.

Le rapport du conservateur général des bibliothèques Van Dooren, remis en 1999 au Ministre de l'Education nationale, s'intéressait déjà à la valorisation des ressources pédagogiques numériques par les SCD : « Il est indispensable que les SCD recensent, conservent et signalent dans leur catalogue les produits pédagogiques électroniques réalisés par les enseignants-chercheurs de l'université. »¹². En novembre 2004, la journée d'étude de l'ENSSIB consacrée à « L'indexation des ressources pédagogiques »

¹⁰ <<http://maduvil.limoges.fr/>>

¹¹ BOURDA Yolaine, « Objets pédagogiques, vous avez dit objets pédagogiques ? », Cahiers GUTenberg, 2001, n° 39-40, p71-79.

¹² VAN DOOREN, Bruno. Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies. Site du Ministère de l'Education Nationale, de la recherche et de la Technologie [en ligne]. Disponible sur : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/1999/van_dooren_bibliotheque_universitaire.pdf> (Consulté le 9 mai 2011).

numériques marque une véritable prise de conscience de la nécessité d'un partenariat entre les SCD et les services TICE des universités pour la mise en valeur de ces ressources. Dans la continuité de cette initiative, la SDTICE (Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation) du Ministère de l'Éducation nationale organise un grand séminaire en mars 2007, consacré à l'indexation et la visibilité des ressources pédagogiques, « *un enjeu pour la valorisation du patrimoine pédagogique des établissements d'enseignement supérieur* ». L'enquête « ERE 2007-2008 » sur les ressources électroniques dénombre ainsi 30 SCD ou SICD qui déclarent être partenaires de la production de ressources pédagogiques numériques, soit 111 401 documents¹³.

En parallèle, des programmes de normalisation de la description des ressources pédagogiques ont été mis en place et soutenus par le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, pour indexer, partager et réutiliser celles-ci. En 2002, le Learning Technology Standards Committee (LTSC) de l'IEEE (Institute of Electrical and Electronics Engineers) conçoit le standard international LOM (Learning Object Metadata) pour décrire les objets pédagogiques, numériques ou non. La version française du LOM, le LOMFR, est normalisée par l'Afnor en 2006. Enfin, un format de description des ressources pédagogiques, SupLOMFR, est spécifiquement créé pour l'enseignement supérieur par un groupe de travail inter-UNT en 2008. Ces trois normes sont fondées sur le Dublin Core, format de référencement des documents numériques créé en 1995.

La première version du logiciel ORI-OAI, Outil de Référencement et d'Indexation pour un réseau de portails OAI-PMH, est développée en 2007 par les universités de Rennes 1 et Valenciennes, l'INP de Toulouse et l'INSA de Lyon, en partenariat avec différentes UNT (dont UNIT) et avec le soutien du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plusieurs injonctions du Ministère de l'Enseignement supérieur encouragent la valorisation du patrimoine pédagogique des universités. Dans le rapport¹⁴ sur « *l'Université numérique* » rendu en octobre 2007 à Valérie Pécresse, Henri Isaac souligne le retard des universités françaises en matière d'accès aux cours en ligne et de formations à distance. Dans ses recommandations, figure notamment le souhait de développer et mieux valoriser les ressources numériques dans les SCD. Dans l'annonce du plan de renouveau des bibliothèques universitaires, en février 2010, Valérie Pécresse insiste également sur le renforcement du lien entre la pédagogie et la documentation. Enfin, lors de son congrès annuel en octobre 2010, le Conseil d'administration de l'ADBU décide la création de commissions thématiques sur le thème de « *Qu'est-ce qu'une bibliothèque universitaire ?* ». Une des commissions, dirigée par Pierre-Yves Cachard (Le Havre) et Yann Marchand (Strasbourg), porte plus spécifiquement sur la « *pédagogie et [la] documentation* ». Un appel est lancé auprès des différents adhérents pour recueillir leur expérience en matière d'indexation des ressources pédagogiques. Les résultats de ces différentes réflexions seront présentés au prochain congrès qui se tiendra à Vannes en septembre 2011.

¹³ REBAT Marie-Thérèse. Rôle nouveau des SCD dans le domaine de la valorisation des ressources pédagogiques [en ligne]. 2009. Disponible sur : <http://mediat.upmf-grenoble.fr/1234185670198/0/fiche_document/&RH=MEDIATFR_PROF> (consulté le 9 mai 2011)

¹⁴ ISAAC, Henri. L'Université numérique. Site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [en ligne]. 2007. Disponible sur : <http://media.education.gouv.fr/file/2008/08/3/universitenumérique_22083.pdf>

2.2. Naissance du projet

En mars 2010, l'Université Vivaldi se tient à Limoges sur « *Le numérique, catalyseur de nouvelles énergies* », mais le rôle des bibliothèques universitaires est peu abordé. Sensible aux enjeux que représente la documentation numérique, la direction du SCD de Limoges se montre pourtant préoccupée par cette question. Elle est notamment évoquée lors de la présentation de la plateforme « IUT en ligne » au SCD en 2008, par Serge Paronneau, responsable des ressources pédagogiques de l'Université de Limoges depuis 2006 et chargé de mission IUT en ligne.

En novembre 2009, Claudie Madjarev, directrice par intérim du SCD de Limoges, propose à Anne Guégan, bibliothécaire stagiaire, de rédiger son Projet Professionnel Personnel sur « *La valorisation des ressources pédagogiques : le cas des Universités Numériques Thématiques* »¹⁵. Il s'agit d'une étude prospective d'aide à la décision qui propose trois scénarii possibles pour les bibliothèques universitaires de Limoges : le SCD comme « *moissonneur de données* », le SCD comme « *indexeur et référencier de ressources* » ou le SCD comme « *courtier pédagogique* ». Dans le même temps, Claudie Madjarev suggère l'idée de créer un outil semblable à la plate-forme « IUT en ligne » pour l'IUFM ; « IUFM en réseaux ». Ce projet ne voit pas le jour, mais l'idée d'offrir une interface mettant en valeur les ressources pédagogiques de l'Université poursuit son chemin.

A la rentrée 2010, le président de l'Université Jacques Fontanille confie au SCD la mission d'indexer et de référencer l'ensemble des ressources pédagogiques de l'Université de Limoges. Le projet est annoncé au Conseil de la documentation en novembre 2010¹⁶. A cette fin, Serge Paronneau rejoint le SCD, nouvellement organisé en cellule TIC¹⁷. Chargé d'assurer la mission de la cellule « valorisation des ressources pédagogiques », il doit faire le lien entre le SCD et les équipes pédagogiques. Occupé à d'autres missions, il est remplacé en mai 2011 par Bernard Montagné chargé de la formation des enseignants à la plate-forme Moodle.

En février, l'appel d'offre est lancé pour le recrutement du chef de projet. Sa mission se décline en trois axes :

- faire l'inventaire des ressources et un état des lieux des usages des enseignants et des étudiants
- établir un document de synthèse définissant les fonctions du futur entrepôt de stockage, orientant le choix de l'outil d'indexation et étudiant la faisabilité d'une recherche fédérée à partir du catalogue de la bibliothèque
- promouvoir le nouveau service, faire un travail de veille et mettre en application les aspects juridiques liés aux ressources pédagogiques¹⁸

Le choix du chef de projet se porte sur l'offre de Raphaëlle Povéda, ingénieur d'études qui a travaillé pour l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) et collaboré à IUT en ligne. Sa mission commence en juin 2011 pour 12 mois. De mon

¹⁵ GUEGAN Anne. *Valorisation des ressources pédagogiques en ligne au SCD de l'Université de Limoges : le cas des Universités Numériques Thématiques*. 2010. PPP. ENSSIB. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49087>>

¹⁶ Le compte-rendu du Conseil de la documentation du lundi 29 novembre 2010 est consultable sur l'intranet du SCD.

¹⁷ Les missions liées aux technologies de l'information et de la communication sont assignées à différentes cellules : Edition électronique et patrimoine numérisé, Diffusion des travaux universitaires, Valorisation des ressources pédagogiques, Ressources électroniques, Administration des logiciels et Qualité catalogue.

¹⁸ UNIVERSITE DE LIMOGES. *Réalisation d'une prestation de service pour la valorisation des ressources pédagogiques au sein du SCD de l'Université de Limoges. Cahier des Clauses Techniques Particulières*. Février 2011.

côté, je suis chargée dans le cadre de mon Projet professionnel personnel de réaliser le travail préparatoire de l'inventaire des ressources de l'Université.

Le choix du système de gestion et de référencement des documents se porte sur le logiciel libre ORI-OAI qui présente de nombreux atouts : une application nationale, des modules paramétrables selon les besoins spécifiques, une communauté d'utilisateurs et de développeurs très réactive et la possibilité de traiter différents types de documents (le référencement pouvant s'étendre aux thèses, aux publications scientifiques et aux documents administratifs de l'Université).

3. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS

3.1. Les objectifs fonctionnels

Le projet vise à répondre à plusieurs objectifs fonctionnels. D'une part, il s'agit d'offrir une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité aux ressources pédagogiques numériques pour les étudiants et les enseignants, tout en respectant les droits d'utilisation. Actuellement, chaque étudiant consulte uniquement les ressources dont l'accès a été recommandé par son professeur. Or il pourrait trouver des cours susceptibles de l'intéresser dans les autres disciplines proposées. Sans indexation, la recherche d'un cours sur un thème précis est difficile voire impossible. De plus, les ressources pédagogiques numériques de l'Université de Limoges sont dispersées sur de nombreuses plate-formes, quelques sites et des blogs. La nécessité de référencer les cours est d'autant plus urgente que le nombre de ressources disponibles ne cesse de s'accroître. Avec la mise en place du dispositif, l'offre de contenu du SCD s'enrichira de manière conséquente.

D'autre part, le projet doit favoriser à terme une présentation homogène des ressources disponibles au sein de l'établissement. L'idéal serait de proposer un point unique d'accès pour toutes les ressources documentaires, pédagogiques et scientifiques de l'établissement. Un tel dispositif permettrait de rapprocher la bibliothèque universitaire du modèle innovant des *Learning centers*.

Enfin, la gestion coordonnée et globale des ressources garantira un accès pérenne au patrimoine pédagogique de l'Université. Le rapport Isaac met l'accent sur ce dernier enjeu : « *Peu d'universités perçoivent encore le fait que le développement de ressources numériques pédagogiques et scientifiques constitue au fil du temps un actif immatériel, source de valeur pour l'université* »¹⁹.

3.2. Les objectifs techniques

Différents enjeux techniques sous-tendent le projet. Il s'agit de construire un dispositif avec une architecture technique, qui respecte le droit d'auteur, utilise les normes d'échanges et recourt à un vocabulaire commun et contrôlé. Dans un premier temps, l'objectif est d'harmoniser les pratiques de référencement par la mise en place d'un circuit de valorisation et l'adoption du format SupLOMFR. Dans un second temps,

¹⁹ Henri ISAAC, *Rapport sur l'Université numérique*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2007, p.25. Disponible en ligne sur : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/08/3/universitenumerique_22083.pdf

il faut garantir l'interopérabilité des applications au sein de l'Université (l'application administrative Apogée, les plateformes pédagogiques, l'ENT et le SIGB Koha) et à l'extérieur (les UNT et l'UNR). Dans un troisième temps, il faut également réfléchir à la prise en compte de la gestion des droits dans le circuit.

Enfin, le dernier objectif implique que le personnel de la bibliothèque universitaire assure une indexation de qualité des ressources, utilisant la classification Dewey et l'indexation Rameau. Pour le SCD, il s'agit d'une réelle opportunité d'enrichissement des compétences par l'acquisition d'un nouveau savoir-faire, de nouvelles normes et d'outils innovants. Il faut repenser par la même occasion le métier de bibliothécaire, puisque le catalogueur est appelé à devenir un indexeur de métadonnées. La pédagogie sera de même à reconsidérer ; le rôle du SCD dépassant la simple formation des étudiants à l'utilisation des UNT.

3.3. Les objectifs stratégiques

Les objectifs du projet sont éminemment stratégiques. Il favorisera tout d'abord la mise en place d'un dispositif de partage avec l'ensemble de la communauté universitaire, ainsi qu'avec les partenaires des réseaux locaux, nationaux et internationaux.

La mise en valeur des ressources pédagogiques de l'Université renforcera de plus son attractivité et son offre de formation. Dans un contexte de compétition internationale, les efforts des universités portent souvent davantage sur la recherche que sur l'enseignement. Or l'attractivité des établissements se construit en partie par l'offre pédagogique : « *Attirer de bons étudiants, futurs doctorants donc futurs chercheurs, passe par une offre pédagogique de qualité mais également de services pédagogiques attractifs reposant sur le numérique* »²⁰. A un niveau international, la mise en valeur des ressources pédagogiques contribuera de même à la richesse et à la vitalité du système éducatif français.

Le projet encouragera également la collaboration entre les différents services de l'Université et instaurera une dynamique de travail : les équipes pédagogiques productrices des ressources, les informaticiens du SCI chargés de l'installation et la maintenance du futur dispositif et le personnel du SCD pour la description et l'indexation du contenu. Le rôle de pilotage du SCD replacera à terme la bibliothèque au cœur de l'Université et des formations qu'elle dispense. Dans le contexte de la LRU, les SCD doivent en effet montrer plus que jamais qu'ils sont au cœur des missions fondamentales de l'Université. Le travail de veille qui accompagne la réussite du projet et requiert la présence du SCD dans les instances de décision des UFR, permettra de se rapprocher des enseignants.

²⁰ *Ibid.*, p. 24-25.

II. ETUDE DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

La mise en œuvre du projet suppose un inventaire préalable des ressources pédagogiques numériques produites par l'Université de Limoges. Une des premières constatations de ce travail que j'ai mené de décembre à juin 2011, porte sur la dispersion des ressources pédagogiques. Leurs nombreuses localisations peuvent constituer une première difficulté dans la réalisation de notre entreprise.

1. DES RESSOURCES DISPERSEES

1.1. La principale plate-forme : la plate-forme FOAD

La plate-forme FOAD rassemble la majorité des ressources pédagogiques de l'Université de Limoges. Plus d'une centaine d'enseignants y déposent leurs cours en ligne. En l'absence de statistiques précises, Jean-Pierre Lainé estime à environ 500 le nombre de cours, travaux dirigés et corrigés d'examen présents sur la plate-forme. Il s'agit d'une plate-forme créée avec le logiciel libre Moodle²¹ et administrée par le SCI. Tout étudiant peut en théorie y accéder via l'Espace Numérique de Travail (ENT), avec son adresse de l'Université. Deux cas de figure se présentent pour consulter les cours : soit la ressource est verrouillée et l'étudiant doit en demander les droits auprès de l'administrateur du module, soit la ressource est en libre accès et l'étudiant doit tout de même s'inscrire comme participant au cours. Dans ce dernier cas, l'accès est immédiat. Toutes les disciplines ne sont pas représentées. Les disciplines les mieux représentées sont la médecine, la pharmacie et les sciences, tandis que le droit (si on excepte le DUT Gestion des entreprises et des administrations) et le sport sont absents.

1.2. Des plateformes thématiques

Aux côtés de la plateforme FOAD, six plateformes thématiques hébergent des ressources pédagogiques produites par les enseignants de l'Université de Limoges. Il n'existe malheureusement pas de portail commun aux différentes plate-formes qui offrirait une vue d'ensemble des ressources existantes. Le SCI lui-même n'a pas de vue globale sur celles-ci.

- **Adhel** (Apprentissage à Distance - hébergement d'Enseignement ouvert en Limousin)²² est la plateforme Moodle d'apprentissage et d'enseignement à distance de l'IUT d'Egletons. Elle fait appel à plusieurs partenaires : les départements « Génie Civil », « Hygiène Sécurité et Environnement » et « Génie Mécanique et Productique » de l'IUT du Limousin, le département de l'IUT du Limousin, le projet CréaIUT (Création d'entreprises et Entrepreneuriat dans les IUT), la licence SPTI et le master de Génie Civil de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Limoges. Cette plateforme participe également au développement de la médiathèque des IUT « IUT en ligne ». Sa création qui s'ajoute à la plateforme FOAD, s'explique par la volonté de donner un accès à des apprenants de divers horizons, et pas seulement aux étudiants de l'Université. L'accès d'intervenants extérieurs et d'entreprises ne disposant pas de l'adresse de

²¹ <http://foad.unilim.fr/>

²² <http://moodle.egletons.unilim.fr/>

l'Université pour se connecter, ainsi que la localisation géographique de l'IUT (très peu d'intervenants résidant sur place à Egletons) ont ainsi encouragé son lancement. La plateforme s'organise comme celle de l'Université : au centre sont déposés les cours et les travaux dirigés, et sur chaque côté les outils. L'accès aux cours nécessite pour la plupart une clef d'inscription.

- **La plateforme de l'IUFM**²³ est également une plateforme Moodle créée par le service informatique de l'établissement avant son intégration à l'Université de Limoges en 2007. Elle devrait intégrer progressivement la plateforme FOAD, d'autant plus qu'un de ses informaticiens va rejoindre prochainement le SCI. On peut y accéder via l'ENT à partir de la plateforme centrale, mais une grande partie des ressources nécessite une clef d'inscription pour les consulter.
- La Faculté des Sciences et Techniques de Limoges dispose d'une plateforme particulière, **CVTIC** (Campus Virtuel TIC)²⁴ créée en 1998. Sa création se justifie par le souhait d'assurer des cursus complets dans le domaine des TICE²⁵. Il s'agit véritablement d'un enseignement à distance avec la volonté d'avoir la main complète sur la formation et une pédagogie active au travers d'un *chat* et d'un forum. Les étudiants sont organisés en communautés virtuelles et pratiquent le travail collaboratif. Il est à noter que le master Pro ARTICC, qui prépare les ingénieurs spécialistes des Architectures d'émission et de réception des principaux systèmes de communication actuels dans les domaines des radiocommunications (électronique hyperfréquence/optique), du radar, de la télévision numérique et de l'optique, et qui se déroule à 80 % à distance, dispose de sa propre plateforme au sein du CVTIC.
- La plateforme Moodle **Envidroit** a été créée pour le Master 2 DICE « Droit International et Comparé de l'Environnement », rattaché à la Faculté de Droit et de sciences économiques de Limoges et organisé en coopération avec le réseau international de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)²⁶. La totalité des cours est au format texte (PDF) ou au format audio-vidéo (Real et/ou Mpeg4).
- Le **Centre de Droit et d'Economie du Sport** (CDES) dispose également d'une plateforme *e-learning* accessible sur authentification.

Il est à noter que d'autres établissements associés à l'Université de Limoges comme l'ENSCI (Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle) disposent de leur plateforme Moodle de formation à distance.

1.3. Les autres localisations

En dehors des plateformes, il existe également des sites et des blogs sur lesquels on peut trouver des ressources produites par les enseignants de l'Université de Limoges.

²³ <http://moodle.limousin.iufm.fr/moodle/>

²⁴ <http://www.cvtic.unilim.fr/>

²⁵ DEUST Webmaster et Gestionnaire d'Intranet, Licence Pro Servicetique, Master Pro ARTICC, DU matic (Médiateur Assistant des Technologies de l'Information et de la Communication), DUI ifoad (Ingénierie de la Formation Ouverte A Distance), DESU tic & développement, DU ei (Economie de l'Immatériel).

²⁶ <http://foad-envidroit.unilim.fr/moodle/>

Les pages de la faculté de médecine²⁷ comprennent ainsi un certain nombre de cours, qui semblent se recouper avec celles de la plateforme FOAD. Il existe également des sites spécifiques comme Hematolim, site d'hématologie du Limousin²⁸, qui offre un accès à des cours en ligne. A ces sites, s'ajoutent des blogs comme celui créé pour le Master « Valorisation du patrimoine et développement territorial » dispensé à Ahun²⁹, qui présente un accès sur la partie gauche de l'interface à des ressources pédagogiques (« licence 3, master 1, master 2, travaux à télécharger ») accessibles sur authentification. Un autre blog créé par un maître de conférences de l'ENSIL, Joanny Stephant, offre un accès libre à quelques cours dans la rubrique « Teaching »³⁰. Enfin, le blog « Plateforme pédagogique de Clovis Rugemintwari 2009-2010 » a été réalisé par un chargé de travaux dirigés en macroéconomie. Il contient des travaux dirigés, des compléments de cours, des examens et des colles³¹.

Des enseignants de l'Université de Limoges alimentent également des portails qui mutualisent à l'échelle nationale les ressources pédagogiques comme les UNT et IUT en ligne. D'une part, sept UNT ont vu le jour suite au premier appel à propositions pour la création de campus numériques en 2000, pour construire une offre de formation ouverte et à distance (FOAD), favoriser la réussite des étudiants en mettant à leur disposition de nouveaux outils, et donner une visibilité plus large aux ressources des établissements :

- UNF3S (Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport)³² : en santé et sport
- Unisciel (Université des Sciences en Ligne)³³ : en sciences fondamentales
- AUNEGE (Association des Universités pour l'enseignement Numérique en Economie-Gestion)³⁴ : en économie et gestion
- UNJF (Université Numérique Juridique Francophone)³⁵ : en sciences juridiques et politiques
- UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement durable)³⁶ : en environnement et développement durable
- UNIT (Université Numérique Ingénierie et Technologie)³⁷ : en sciences de l'ingénieur et technologie
- UOH (Université Ouverte des Humanités)³⁸ : en sciences humaines et sociales, langues et culture

L'Université de Limoges contribue en particulier à l'UMVF, l'UNJF, Unisciel, l'UVED et l'UNIT. Un correspondant, choisi parmi les enseignants de l'Université de Limoges s'occupe d'assurer la coordination entre l'établissement et l'UNT qu'il représente³⁹.

D'autre part, « IUT en ligne » est souvent cité aux côtés des UNT, bien qu'il ne constitue pas à proprement parler une université numérique thématique. Ce projet fédérant le réseau des 115 IUT existants, est également né des appels d'offre lancés par le Ministère de l'Education Nationale en 2000 et 2002. Il est coordonné par

²⁷ <http://www.medecine.unilim.fr/>

²⁸ <http://hematolim.fr/>

²⁹ <http://iupmpvpr.canalblog.com/>

³⁰ <http://perso.ensil.unilim.fr/~stephant/Enseignements.htm>

³¹ <http://www.rugemintwari.c4.fr>

³² <http://www.unf3s.org/>

³³ <http://www.unisciel.fr/>

³⁴ <http://www.aunega.org/>

³⁵ <http://www.unjf.fr/>

³⁶ <http://www.uved.fr/>

³⁷ <http://www.unit.eu/fr>

³⁸ <http://www.uoh.fr/>

³⁹ Hélène Pauliat de la Faculté de droit pour l'UNJF, Serge Paronneau de l'IUT de Limoges pour UNIT et Christophe Dagot de l'ENSIL pour UVED.

l'Association des Directeurs d'IUT. Une médiathèque de près de 870 ressources pédagogiques dans cinq champs disciplinaires est hébergée sur son site web⁴⁰, ainsi que des services d'ingénierie pédagogique et un forum. Près de 150 auteurs y contribuent sur tout le territoire. Les ressources présentes sont moissonnées et indexées sur le portail des Universités Numériques. Essentiellement privées lors du lancement de la médiathèque (suivant la volonté des auteurs ou issues d'un domaine concurrentiel), elles sont aujourd'hui à 80 % libres.

2. LES DIFFICULTES RENCONTREES

2.1. Des ressources souvent verrouillées

Une seconde difficulté qui m'est apparue lors de mon inventaire, outre la dispersion des ressources, concerne la question des droits d'accès à la plateforme FOAD de l'Université. En effet, beaucoup de cours ne sont accessibles qu'après obtention d'une clef d'inscription auprès de chaque enseignant qui les a mis en ligne. Seules les ressources en médecine sont immédiatement accessibles. Une rencontre en février 2011 avec Jean-Pierre Lainé administrateur de la plateforme au SCI, en vue d'obtenir les droits d'accès, n'a pas résolu le problème pour des raisons bien compréhensibles. Celui-ci l'administre en effet d'un point de vue strictement technique : il n'est pas censé intervenir dans le contenu des cours s'il ne dispose pas de l'accord de chaque enseignant.

Il faut avant tout imaginer le fonctionnement d'une plateforme comme une salle de classe dans laquelle on chercherait à s'introduire. A cet égard, la plateforme d'enseignement en ligne de l'Université se rapproche davantage d'un outil pédagogique de dialogue avec les étudiants inscrits que d'un entrepôt de cours. De plus, de nombreux enseignants conçoivent leurs cours comme une réalisation personnelle à destination de leurs seuls étudiants. Ce sont des documents non publics susceptibles de poser un problème juridique, à partir du moment où l'enseignant a décidé de verrouiller l'accès de son cours. Les équipes pédagogiques risquent donc d'avoir des réactions très vives si l'on accède à leurs ressources sans leur accord. D'autant plus qu'il s'agit d'une pratique chronophage qui fait appel à leur temps libre et à leur bonne volonté.

2.2. Une plateforme centrale sans comité éditorial

Un autre obstacle tient à l'absence de comité éditorial de la plateforme FOAD et, par conséquent, de vue d'ensemble sur le contenu et les usages. Suite à notre entretien, Jean-Pierre Lainé a constaté que les statistiques de la plateforme n'étaient pas véritablement exploitables. D'une part, il est très difficile de savoir ce que recouvrent les intitulés des statistiques. Par exemple, quelle signification apporter exactement aux « cours les plus actifs » ou aux « cours les plus actifs pondérés » ? D'autre part, les cours ne portent parfois pas de titre, d'où l'impossibilité de savoir sur quels contenus porte telle statistique. Enfin, il n'y a pas de vue d'ensemble sur le nombre de ressources mises en ligne et le nombre d'enseignants concernés. Les statistiques sont en effet données à partir de la plateforme, mais ne fonctionnent que par cours et par enseignant. Dernier problème : un bug est intervenu en novembre 2010 et a occasionné une absence

⁴⁰ <<http://iutenligne.net/>>

de statistiques suivies sur les derniers mois. Par conséquent, aucune étude précise sur les usages de la plateforme ne peut être effectuée. Une enquête en ligne auprès des participants et des apprenants sera donc à envisager à la rentrée prochaine⁴¹. Il est à noter qu'une enquête plus large réalisée par le SCI en avril 2011, a déjà recensé certains besoins. Sur les 1500 réponses reçues, 80 % des étudiants souhaitent en effet avoir accès aux ressources pédagogiques en ligne.

L'absence de comité éditorial peut s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas de service TICE à proprement parler au niveau de l'Université qui assurerait un suivi de la plateforme. Il existe bien le Centre de Ressources et d'Innovations Pédagogiques (CRIP), dirigé par Yves Liébert rencontré en février 2011. Cependant, les missions du CRIP portent essentiellement sur l'organisation du C2I (Certificat Informatique et Internet) et sur une aide aux outils informatiques à la demande des enseignants et lors des formations proposées par le SUFOP (Service Universitaire de Formation Permanente). Il est à noter que le CRIP alimente une plateforme Moodle particulière consacrée au C2I niveau 1, qui est accessible via l'ENT. Sur celle-ci, nous trouvons les ressources nationales du CIMES, ainsi que des cours et des travaux pratiques produits localement. Mais le CRIP ne s'occupe pas de la gestion de la plateforme, ni de la formation des enseignants à l'élaboration et à la mise en ligne de leurs cours. De manière plus générale, Jean-Pierre Lainé regrette que ne soit pas créé à l'Université de Limoges un pôle numérique, à l'image du pôle i-medias de Poitiers, qui permettrait une meilleure visibilité de tous les services informatiques, et qui assurerait en partie une ingénierie pédagogique et une assistance pour les ressources pédagogiques. Faute de s'appuyer sur un service TICE existant, le projet n'interviendra donc pas dans la définition de la production des ressources. Il est cependant souhaitable qu'une étude soit menée ultérieurement pour harmoniser les pratiques, constituer des relais pédagogiques par département et créer un service TICE.

L'absence de suivi éditorial explique en partie la disparité des ressources et l'absence d'homogénéité dans leur publication : aucun modèle de cours n'est réellement suggéré. En premier lieu, les cours sont souvent déposés de différentes façons. Plusieurs formats sont proposés dans la plateforme Moodle⁴² : cours thématiques, cours hebdomadaires, cours informels, cours LAMS⁴³ ou cours SCORM⁴⁴. Le format le plus utilisé est le cours thématique : les sections se présentent sous la forme de thèmes numérotés, avec un bloc introductif et des blocs numérotés. Mais chaque enseignant semble utiliser à sa manière ce schéma.

⁴¹ Voir en annexe 7 le canevas de l'enquête à réaliser auprès des étudiants et des enseignants.

⁴² UNIVERSITE DE LIMOGES. *Moodle : guide de l'enseignant* [en ligne]. Disponible sur : http://crip.unilim.fr/main/IMG/pdf_MoodleGuideEnseignant.pdf

⁴³ LAMS (Learning Activity Management System) : outil qui permet la conception, la gestion et la diffusion d'activités d'apprentissage collaboratives.

⁴⁴ SCORM (Sharable Content Object Reference Model) : norme permettant de créer des objets pédagogiques structurés.

Certains vont simplement déposer un dossier complet de cours dans le premier bloc :

Exemple d'un cours en médecine (nutrition):

Aperçu des thèmes

- Forum des nouvelles
- 1 Pr Desport
- 2
- 3
- 4
- 5

Certains vont placer un cours différent dans chaque bloc thématique :

Exemple d'un cours en DIU Soins palliatifs :

Aperçu des thèmes

- Forum des nouvelles
- 1 La douleur aujourd'hui
- 2 LA DOULEUR : Signes cliniques, évaluation
- 3 La douleur dans les actes invasifs
- 4 Approche déontologique de la fin de vie
- 5 Physiopathologie de la douleur
- 6 Aïns
- 7 Corticoïdes

D'autres vont structurer réellement leur cours par thème :

Exemple d'un cours de Master Sécurité de l'information et Cryptologie :

Aperçu des thèmes

Objectifs du cours

Apprendre à programmer des applications pour entreprise JEE avec le *framework* Spring et les technologies JPA, Spring MVC, Servlet et JSP.

[Forum des nouvelles](#)

1 Cours

- [Intro \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Présentation de JEE \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Java avancé \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Spring \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Java pour le Web \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Spring MVC \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Persistence \(format PDF, 2x2\)](#)
- [Test \(format PDF, 2x2\)](#)

2 Installation

- [Installation \(Jidé\)](#)

3 Travaux pratiques DAD1

- [Servlet et JSP](#)
- [Spring](#)
- [Spring MVC](#)
- [Sujet de projet](#)
- [Aide pour les Travaux Pratiques](#)

Dans les intitulés des ressources, il peut y avoir une formation complète (ex du « DIU soins palliatifs »), ou un module (une UE), ou une série de cours.

En second lieu, beaucoup de ressources ne portent aucune mention d'auteur ou de date. Ceci s'explique par le fait relevé précédemment que la destination première des ressources n'est pas publique et vise avant tout le cercle des étudiants des enseignants qui les produisent. Dans notre inventaire et la sélection qui en découlera, le manque de dates peut mettre en question la validité de la ressource : comment savoir si le cours a été mis à jour récemment ou est encore d'actualité ?

En dernier lieu, la nature même du cours en ligne, qui est en évolution constante, peut également susciter quelques problèmes. Ainsi derrière certains intitulés, aucun cours n'est déposé ; certains modules sont fermés, d'autres ouverts.

2.3. Analyse des freins et préconisations

Au cours des entretiens que j'ai menés pour réaliser cet inventaire, j'ai pu lister un certain nombre de freins qu'il importe de prendre en compte avant de mettre en place le dispositif. Nous avons déjà vu précédemment qu'un grand nombre de ressources étaient

verrouillées. De manière plus générale, certains freins juridiques peuvent entraver la mise en œuvre du projet. La crainte la plus souvent répandue auprès des enseignants porte sur le plagiat, même au sein d'espaces numériques protégés⁴⁵. La rédaction d'une charte d'usage des ressources pédagogiques avec les enseignants⁴⁶ et surtout d'un contrat d'auteur devra être réalisée en amont du projet. Le contrat d'auteur mis en place à l'Université de Rennes 1 et réalisé par une assistante juridique affectée au service TICE, pourrait servir de modèle par son souci de respecter un équilibre, en protégeant autant les enseignants que l'établissement. Pour notre projet, nous pourrions donc recourir à l'aide d'un juriste choisi parmi les enseignants de Limoges et recommandé par Ghislaine Jeannot-Pagès spécialiste de la propriété intellectuelle. La création d'une cellule juridique serait également à envisager. Ce travail s'accompagnera d'actions de sensibilisation auprès des professeurs, où il faudra mettre en avant les enjeux de l'indexation et le rôle de signalement de la bibliothèque. Les diaporamas utilisés pourront présenter des exemples de dispositifs déjà réalisés, comme le portail du projet RPN de Doc'INSA et ses multiples accès possibles aux ressources (accès libre, réservé : Intranet, Extranet, simple référencement sans accès au contenu de la ressource). Par la même occasion, il faudra réfléchir à la protection des droits liés à l'utilisation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres protégées dans les cours produits.

Les freins sont aussi de nature pédagogique : nous avons pu constater en effet que peu de professeurs déposent en ligne leurs cours. Il faudra par conséquent mener une enquête à la rentrée sur les pratiques de tous les enseignants, et pas seulement à destination des utilisateurs de plateformes pédagogiques. Il serait intéressant de recenser le nombre d'enseignants qui utilisent encore le bureau virtuel de l'ENT pour partager leurs cours, souvent pour des raisons de facilité d'utilisation et d'accès restreint. Il serait aussi éclairant de connaître de manière plus large les raisons qui motivent tout ceux qui n'utilisent pas la plateforme. Les résultats nous permettront de mieux cerner les problèmes et de savoir quel soutien apporter aux équipes pédagogiques. Des formations seront sans doute à prévoir au niveau de l'Université. Le rapport Isaac souligne d'ailleurs l'absence de formation aux usages des TICE dans la pédagogie. L'obtention du C2i (Certificat Informatique et Internet), obligatoire pour les enseignants du secondaire, ne l'est pas en revanche pour les enseignants du supérieur : « *Par conséquent, les enseignants-chercheurs ne sont absolument pas incités à investir dans la pédagogie et encore moins dans une pédagogie fondée sur les TICE qui nécessite davantage d'investissement en temps.* »⁴⁷

Les enseignants qui se refusent à mettre en ligne leurs cours redoutent bien souvent l'absentéisme de leurs étudiants. Une meilleure sensibilisation des enseignants permettrait peut-être de les rassurer sur le fait que les ressources pédagogiques ne remplacent en rien un cours en présentiel. Au cours de la présentation de la médiathèque d' « IUT en ligne » lors de l'Université Vivaldi en 2010⁴⁸, cet aspect avait déjà été rappelé. Les réticences des enseignants se sont cependant estompées, puisque 80 % des cours sont aujourd'hui en accès libre sur « IUT en ligne ». Une autre difficulté, pointée par Yves Liébert lors de notre entretien du 18 février 2011, tient à la nature de la ressource pédagogique elle-même qui est variable. Elle n'a pas la stabilité, l'autonomie

⁴⁵ ISAAC, Henri. *L'Université numérique* : rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche [en ligne]. 2007. Disponible sur : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/08/3/universitenumerique_22083.pdf> (Consulté le 8 juin 2011)

⁴⁶ La charte rédigée par l'Université du Maine pourrait servir d'exemple : elle présente le projet d'indexation, définit les droits (creative commons, date de validité de la ressource, restrictions d'accès) et les devoirs (informer de toute suppression ou modification de leurs cours) des enseignants.

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ Compte-rendu de l'Université Vivaldi (journées du 15 et 16 mars 2010) sur l'Intranet du SCD.

et l'autosuffisance propres aux ressources documentaires comme les ouvrages ou les périodiques. Ainsi un des arguments avancés consiste à dire que le projet d'indexation risque de figer des ressources qui sont en évolution constante. De plus, certains enseignants notamment en sciences de l'éducation, trouvent que l'architecture Moodle de la plateforme est trop contraignante et antipédagogique. Peut-être faudrait-il remplacer la version Moodle actuelle de la plateforme FOAD déjà un peu ancienne par la version 2 ? Des formations pour apprendre à utiliser toutes les potentialités de Moodle pourraient également être envisagées.

Enfin, pour pouvoir associer les enseignants au projet, il faut faire en sorte que le projet rejoigne leur intérêt personnel. L'action de sensibilisation évoquée précédemment pourrait porter sur des présentations concrètes de cours innovants déjà réalisés, en insistant sur les bénéfices en termes d'image et de communication que les enseignants peuvent en retirer. Le projet peut en effet encourager à terme le développement de la formation aux outils d'e-learning et la réalisation de ressources plus complexes et scénarisées. Il peut également apporter des gains financiers si on instaure un système semblable à celui « d'IUT en ligne » de cession de droits avec rémunération piloté par la DIUT. L'INSA de Lyon prévoit également pour tout dépôt de ressource numérique, une rémunération de l'auteur. Enfin, la mutualisation des cours permettrait un gain de temps. Un cours en ligne est souvent long et coûteux à réaliser. L'indexation des ressources offre la possibilité de construire un cours en ré-agencant les grains disponibles. En dernier lieu, le projet garantira la pérennité de leurs travaux.

Un soutien de la hiérarchie est plus que nécessaire pour convaincre les enseignants à déposer leurs cours en ligne. Contrairement aux thèses, il n'existe pas de cadre obligatoire pour le dépôt des ressources pédagogiques. En effet, le statut des enseignants-chercheurs prévoit la présence des étudiants pour comptabiliser une heure de cours. S'ils doivent faire 18h de cours en présentiel, la législation est en revanche assez floue sur le distanciel. Un arrêté du 31 juillet 2009, approuvant le référentiel national d'équivalences horaires, rémunère les activités pédagogiques à distance sous forme d'un « *forfait d'heures identiques à l'équivalent d'enseignement en présentiel* » pour l'élaboration d'un module et d'un « *forfait modulable* » pour la responsabilité de celui-ci. Ce mode d'enseignement exigeant un investissement important au départ et plus de temps, une meilleure reconnaissance de l'enseignement à distance dans le temps de service inciterait sans doute de nombreux enseignants à mettre en ligne leurs cours. Il est donc nécessaire qu'il y ait une incitation forte de la présidence de l'Université, d'autant plus que la LRU donne depuis le 10 août 2007 autorité à celle-ci pour fixer les services. Il est également indispensable d'associer au projet les responsables d'UFR.

3. UNE APPROCHE DES RESSOURCES DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

3.1. Les ressources de la plateforme centrale

Certaines disciplines sont mieux représentées que d'autres sur la plateforme FOAD. Beaucoup de cours ayant un accès verrouillé, il est impossible d'établir des statistiques probantes. En revanche, il est intéressant de lister les différents diplômes préparés par les cours déposés sur celle-ci. Ce sont essentiellement le domaine médical et les sciences et techniques qui prédominent sur les autres disciplines. Il est à noter que le nombre de formations présentes reste modeste face aux 300 formations dispensées par

l'Université de Limoges⁴⁹. Le droit et l'EPS comptent parmi les disciplines absentes de la plateforme. En droit, l'existence de l'UNJF répond peut-être en partie aux besoins des étudiants et des enseignants. En renseignant les usagers de la Bibliothèque universitaire de Droit, j'ai pu également constater que beaucoup de professeurs continuaient à utiliser le bureau virtuel de l'ENT pour partager leurs ressources numériques. Peut-être cela tient-il également aux cultures propres à chaque discipline. Il existe aussi certaines réticences des enseignants en EPS qui craignent que leurs étudiants désertent leurs cours. Les sciences pourraient être également mieux représentées : ceci s'explique en grande partie, pour Bernard Montagné, par le peu de concurrence du Limousin, contrairement à la région de Toulouse par exemple où le creuset industriel est plus large, les écoles d'ingénieurs nombreuses et où la mutualisation est perçue comme une richesse.

Les diplômes représentés sur la plateforme FOAD

UFR	Intitulés des diplômes		Total
Droit et sciences économiques	DUT Gestion des entreprises et des administrations		1
Lettres et sciences humaines	Ars, lettres et langues	Master Langues, éducation francophonies	4
	Sciences humaines et sociales	- Licence professionnelle Métiers des bibliothèques et de la documentation - Licence Sciences de l'éducation - DU I-FOR MAC (Ingénierie et formation des formateurs – Ingénierie et management des compétences)	
Sciences et techniques	<ul style="list-style-type: none"> - DUT Informatique - DUT Services et réseaux de communication (SRC) - DUT Génie mécanique et productique (GMP) - Licence Sciences de l'ingénieur - Licence Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS) - Master Sécurité de l'information et cryptologie (SIC) - Master Informatique, synthèse d'images et conception graphique (ISICG) 		7
Médecine	<ul style="list-style-type: none"> - PAES – PCEM (Premier cycle d'études médicales) 2 - DCEM (Deuxième cycle d'études médicales) 1 – 2 – 3 – 4 - DU Amélioration de la prise en charge du diabète type 2 - DIU soins palliatifs - IFSI (études de sages-femmes) 		5

⁴⁹ UNIVERSITE DE LIMOGES. *Guide des formations rentrée 2011* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unilim.fr/IMG/pdf/U-formation_2011-.pdf> (Consulté le 9 mai 2011)

Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> - PAES - Internat de pharmacie - DU d'orthopédie 	3
-----------	--	---

Concernant les droits d'accès aux ressources, seuls celles de la Première Année d'Etudes Médicales (PAES) médecine – pharmacie et celles de médecine sont dans leur entière totalité en accès libre :

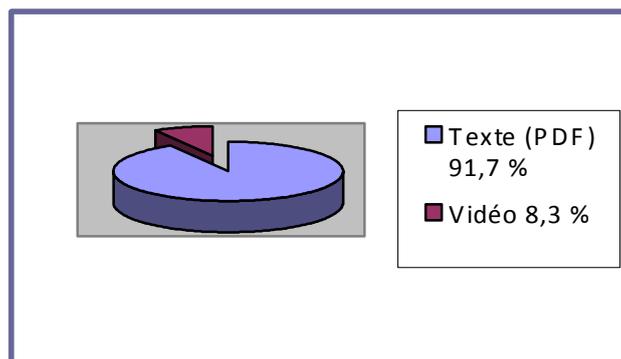
Les ressources en accès libre / verrouillées :

Disciplines des ressources nécessitant toutes une clef d'inscription	Disciplines des ressources toutes en accès libre	Autres : accès soit libre, soit verrouillé
Lettres et sciences humaines	PAES Médecine - pharmacie	Sciences et techniques : 3 modules sur 18 accessibles
Pharmacie	Médecine	

3.2. Analyse d'un échantillon de ressources en médecine

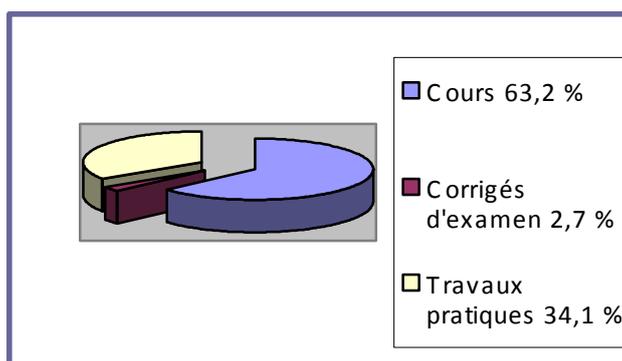
Dans l'impossibilité d'analyser toutes les ressources de la plateforme FOAD pour des raisons d'accès, j'ai choisi un échantillon en PAES médecine – pharmacie et en médecine. Comme on l'a vu précédemment, elles présentent la particularité d'être toutes en libre accès. 31 enseignants y contribuent sous la direction de 5 administrateurs. Sur les 216 cours mis en ligne, 189 sont des fichiers textes PDF et 17 des vidéos⁵⁰ :

Le type de documents



⁵⁰ Types de ressources documentaires possibles : texte, image, vidéo, animation flash, site web, logiciel, simulateur...

La nature des documents



Ce sont essentiellement des cours (206), accompagnés de corrigés d'examens (7) et de travaux pratiques (3)⁵¹. 82 ressources sur les 216 présentes comportent une date.

3.3. Quel contenu pour le futur portail ?

Plusieurs orientations peuvent découler de ce premier inventaire. Le projet d'indexation pourrait porter dans un premier temps sur les 216 ressources médicales de la plateforme principale qui sont en libre accès. Il ne faut pas souhaiter être d'emblée exhaustif, mais plutôt commencer avec un petit nombre d'enseignants motivés. Le dispositif pourra ensuite « faire boule de neige » et rallier d'autres participants. Pour les autres plateformes pédagogiques, nous devons organiser une réunion à la rentrée pour rencontrer leurs administrateurs et mieux entrevoir leur contenu.

Parmi les ressources sélectionnées, il faudra savoir si nous opérons un choix entre les cours, les travaux pratiques, les corrigés d'examens ou les annales. Dans la mesure où ce sont essentiellement des fichiers texte en PDF, le niveau de granularité retenue pour l'indexation sera le cours. Il faudra également se poser la question de la validation du contenu : est-ce que tous les cours sont intéressants à indexer, est-ce qu'un cours qui ne porte pas de date est encore d'actualité et mérite d'être indexé ?

Il faudra également réfléchir à étendre dans un second temps la notion de ressource pédagogique. Les mémoires des licences, des IUT et des masters ne participent pas de la recherche à proprement parler ; ils constituent pourtant un gisement de ressources pédagogiques intéressantes. Ils présentent de plus l'avantage d'être structurés. De la même manière, les ressources du SCD pourraient faire partie du futur entrepôt. La bibliothèque est en effet elle-même un producteur potentiel de ressources pédagogiques avec ses tutoriels pour l'apprentissage de la recherche documentaire, l'interrogation des bases de données ou la rédaction des références bibliographiques.

⁵¹ Les ressources pédagogiques peuvent être de diverses natures : exercice, simulation, démonstration, questionnaire, examen, évaluation, expérience, cours, animation, tutoriel, glossaire, guide, matériel de référence, méthodologie, outil, scénario pédagogique, étude de cas, liste de références et jeu de données.

III. ANALYSE D'EXEMPLES EXTERIEURS

Ce premier inventaire de l'existant doit être complété par l'étude d'exemples extérieurs d'établissements qui ont référencé et indexé leurs cours en ligne. Ceux-ci peuvent en effet nous donner des axes d'orientation dans la réalisation du projet, et nous permettre d'éviter certains écueils en recueillant leurs expériences.

1. LE PROJET RPN DE DOC'INSA

1.1 De la base Polycop au projet RPN

L'entretien de janvier 2011 avec Elodie Lascoutounax-Pérez, qui a participé à la mise en œuvre du projet RPN de l'Institut national des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon a été particulièrement éclairant. Le projet a vu le jour en 2003 au sein de cet établissement qui forme environ 5400 étudiants. Le départ à la retraite de plusieurs professeurs et le risque de perdre les connaissances qu'ils dispensaient depuis de longues années, a déterminé le lancement du projet. Il faut savoir que les enseignants de l'INSA font imprimer leurs polycopiés sur place : environ 300 polycopiés par an sont distribués à chaque étudiant. Il était donc souhaitable de les scanner et de les mettre en ligne. A cette fin, un premier moteur de recherche a été mis en place avec une cinquantaine de cours en ligne, soit la moitié des cours alors rassemblés auprès des enseignants. Dans le même temps, un contrat auteur a été rédigé.

Après une courte interruption, le projet a connu une nouvelle impulsion avec le recrutement d'Elodie Lascoutounax-Pérez en 2006. L'INSA qui participait déjà au projet ORI-OAI en 2005 et accordait jusque-là la priorité à la visibilité de ses thèses, se préoccupe désormais de la valorisation de ses ressources pédagogiques. La directrice de Doc'INSA, Monique Joly, pilote le projet et en définit les grandes lignes avec l'appui technique d'Elodie Lascoutounax-Pérez et de Nolwenn Huet, qui assure la coordination fonctionnelle du projet ORI-OAI. A partir de 2007, Elodie Pérez participe notamment au Groupe national « Université numérique », dans le sous- groupe de travail « Indexation – SupLOMFR ». Elle est également chargée du sous-groupe « Ressources Pédagogiques » du Projet ORI-OAI qui comporte 5 à 6 personnes de manière permanente.

Le projet bénéficie de l'appui d'une cellule TICE existante au sein de l'INSA, ainsi que du soutien d'un des deux informaticiens affectés au SCD, qui travaille sur le portail documentaire et qui est impliqué dans les projets de la bibliothèque. Pour commencer, le projet est mené à l'échelle d'un seul département de l'INSA. Puis en 2006, il est déployé dans tous les autres départements, un responsable « RP » étant désigné par le directeur de chaque département pour faire le lien entre le SCD et les enseignants. Le comité technique compte ainsi quatre personnes, tandis que le comité de projet réunit plusieurs fois par an une quinzaine de personnes, soit Monique Joly, le responsable informatique et les responsables « RP » de chaque département. Ces derniers doivent notamment expliquer le projet dans leur département et permettre la signature du contrat auteur, contresigné ensuite par le directeur du département. Enfin, le contrat auteur est retravaillé suite aux évolutions que connaît le droit d'auteur avec la loi DAVDSI (Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) en 2006. A cet égard, Elodie Lascoutounax-Pérez recommande vivement de collaborer avec un

juriste, qui peut être choisi au sein de l'Université. Les échanges et les journées d'études organisés par le Groupe « Questions juridiques » de l'Université numérique lui ont aussi apporté quelques lumières en la matière. Les questions juridiques sont en effet aussi importantes que celles relatives au fonctionnement technique, même si elles apparaissent moindres pour l'équipe projet.

Même si peu de participants y assistent, les réunions permettent de poser les premiers jalons, de travailler avec les enseignants les plus motivés et d'entrevoir les difficultés qui pourraient surgir par la suite. Il aurait été contre-productif de contraindre les professeurs réticents, avec le risque qu'ils rencontrent des problèmes aptes à les conforter dans leurs *a priori*. Il faut donc travailler dans un premier temps avec ceux qui acceptent et identifier également les relais (par exemple un ingénieur pédagogique). Elodie Lascoutounax-Pérez recommande également de réfléchir très en amont aux rôles de la plate-forme Moodle et de l'entrepôt de cours, ainsi qu'à leurs interactions possibles. Il est à noter qu'une réflexion a été menée au sein du groupe ORI-OAI sur l'interconnexion des plateformes pédagogiques et des bases de ressources pédagogiques.

1.2. Le circuit de publication des ressources

Il n'y a pas de définition préalable des critères de sélection des ressources. Quand les professeurs apportent leurs cours à l'imprimerie de l'INSA, la signature du formulaire valide la ressource pédagogique. Les enseignants sont contactés directement ou indirectement pour savoir s'ils veulent mettre leur cours en ressource numérique, et on leur envoie le contrat auteur. La possibilité d'offrir différents accès est particulièrement intéressante : accès libre, accès réservé via l'Intranet ou via l'Extranet⁵², ou ressource non accessible (la ressource a été traitée et référencée mais il n'existe pas de contrat). Si la ressource numérique est libre et en format .doc, Elodie Lascoutounax-Pérez la met en forme avec une feuille de style, puis le travail est renvoyé une dernière fois à l'auteur pour qu'il donne son accord.

La ressource peut alors être cataloguée en UNIMARC dans le SIGB Flora. Il n'y a pas d'utilisation d'un éditeur de métadonnées SupLOMFR⁵³ : dans la base de données Flora, l'UNIMARC est rempli et complété par des champs SQL qui intègrent les données pédagogiques. La notice mêle ainsi UNIMARC et SupLOMFR. Le circuit de traitement s'organise donc ainsi : dans un premier temps, une Bibliothécaire Adjointe Spécialisée (BAS) catalogue la ressource (auteur, éditeur, langue, date etc). Ensuite, sept indexeurs ayant chacun une discipline attitrée (mécanique, mathématiques...) choisissent des mots libres associés au contenu de la ressource, un indice Dewey ainsi que le(s) domaine(s) concerné(s). Enfin, Elodie Lascoutounax-Pérez s'occupe de traiter les données pédagogiques (type pédagogique, granularité, niveau, proposition d'utilisation, type de contenu). Ces données sont ensuite moissonnées quotidiennement par le module harvester d'ORI-OAI. Puis, elles sont exposées à travers le module repository d'ORI-OAI pour être moissonnées par les universités numériques.

⁵² Ce système en cours de réflexion suppose un système d'authentification commun aux 5 INSA existant au niveau national.

⁵³ Un des modules du logiciel ORI-OAI, « ORI-OAI workflow », permet d'éditer les métadonnées.

1.3. L'interface de recherche actuelle

Le projet RPN est actuellement en pleine période de transition. L'ancienne base « Polycop », qui était dotée d'un moteur de recherche avec texte intégral, continue de coexister avec le nouveau portail documentaire de la bibliothèque depuis avril 2010. Le logiciel ORI-OAI a été paramétré pour bâtir le moteur de recherche de la nouvelle base RPN. A terme, les deux bases « Polycop » et « RPN » désormais étendue à tous les supports pédagogiques devraient être fondues. Avec ORI-OAI, le moteur global « Recherche + », accessible sur la page d'accueil du SCD⁵⁴, offre donc un point d'accès unique aux données du catalogue, des cours, de l'université numérique UNIT, des thèses, des publications, des revues électroniques et papier. En outre après une recherche à la "Google", il est possible d'utiliser des filtres sur les résultats obtenus.

Les enseignements à dégager :

Points à retenir	Points négatifs
Bonne collaboration service TICE / informaticiens / bibliothécaires	Pas de critères de sélection des ressources
Une vision macro du projet pour commencer : un petit groupe d'enseignants motivés pris dans un département, puis expérience étendue aux autres départements	Deux bases coexistant actuellement (mais devraient se fondre en une à terme)
Un responsable « ressources pédagogiques » dans chaque département	Configuration du dispositif spécifique à Doc'INSA et aux outils qui existaient déjà (SIGB Flora)
Participation de l'équipe projet aux groupes de travail ORI-OAI et inter-UNT	
Question des droits d'auteurs prise en amont du projet + aide d'un juriste pour rédiger le contrat auteur	
Interface ergonomique : <ul style="list-style-type: none"> - avec un point d'accès unique à toutes les ressources - différents droits de diffusion des ressources définis : libre, réservé, extranet, simple signalement - possibilité d'extranet (solution intéressante dans notre projet pour faire accéder les étudiants du PRES par ex aux ressources de Limoges) 	

⁵⁴ <http://scd.docinsa.insa-lyon.fr/>

2. LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LYON 1

2.1. Genèse et périmètre du projet

L'expérience de l'Université de Lyon 1, dont m'ont fait part Odile Julien-Cottart et Thierry Bleux, est un peu différente de celle de Doc'INSA. Depuis 2003, le service TICE de l'Université Claude Bernard de Lyon (UCBL), alors nommé Practice (Production Réalisation Assistance Conseil en Technologies de l'Enseignement et de la Communication pour l'Enseignement)⁵⁵, disposait d'une plateforme pédagogique « Spiral », qui comprenait plus d'un millier de cours et modules. Spiral permettait une première indexation automatique, mais le champ « mots clés » était rarement complété par les auteurs. Par conséquent, il était impossible de retrouver les cours et les modules sans classement. Practice souhaitait donc que les cours publiés soient indexés avec des mots clés appartenant à un langage codé et reconnu, permettant de dialoguer avec l'extérieur.

Dès novembre 2004, il a fait ainsi appel à l'expertise du SCD, avec qui il était habitué à collaborer, pour indexer ces ressources. L'objectif pour le SCD n'était pas de tout indexer, mais d'indexer des objets finis et construits de type cours avec une distinction entre santé et sciences. Pour les cours de santé, un travail de recensement avait déjà été réalisé : le SCD a donc demandé à Practice un état de ce qui avait été ajouté depuis afin de faire une mise à jour. Pour les cours de science, Practice a fourni au SCD une liste des cours prioritaires. En complément, le SCD a commencé le travail par les cours de chimie, Lyon étant CADIST dans cette discipline. Il était prévu que l'indexation des ressources pédagogiques s'articule sur trois niveaux de catalogage :

- un premier niveau avec un catalogage fait par l'enseignant : auteur, titre, résumé, niveau d'enseignement, mots-clés
- un second avec Practice pour les données informatiques et techniques
- un dernier niveau avec le SCD : à partir d'un thésaurus avec l'attribution de mots clés.

En avril 2005, la procédure a été formalisée. Avant de commencer sa mise en œuvre, on a procédé à la définition du périmètre du projet. D'une part, l'indexation devait s'effectuer au niveau des modules puis de chaque cours du module. Par conséquent, les objets pédagogiques comme les images ou les schémas ne devaient pas être indexés. D'autre part, les langages documentaires choisis pour les Sciences étaient Rameau pour l'indexation et Dewey pour la classification ; Mesh et NLM pour la Santé. Le choix de la classification est en effet très important pour mettre en place une recherche thématique. Enfin, trois BAS devaient être chargés de l'indexation rétrospective des cours. A terme, il était prévu que les acquéreurs de la discipline se chargent de l'indexation.

2.2. Le circuit de valorisation

Le catalogage des ressources pédagogiques se fait en LOM. En mars 2006, une BAS a reçu ainsi une formation à l'ENSSIB à l'indexation en LOMFR. Il s'agit d'une formation assez rapide, d'autant plus que se trouvent sur place deux personnes ressources : Rosa Maria Gomez de Regil de l'INSA et Florent Goumy du service

⁵⁵ Nommé aujourd'hui ICAP (Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie).

Practice. Puis de juin à septembre, deux stagiaires de l'INSA ont mis au point l'interface d'indexation dans Spiral, en collaboration avec la BAS. Début 2007, deux autres BAS ont été formés à l'indexation dans Spiral par la BAS initialement formée. Afin d'améliorer l'interface d'indexation dans Spiral, un cahier des charges a été élaboré en avril 2007. Y figurait notamment le souhait de disposer d'un module statistiques, ainsi que celui d'améliorer l'ergonomie et la navigation de l'interface. Au 1^{er} mai 2007, une trentaine de modules ont été ainsi indexés ; un module pouvant contenir une dizaine de cours.

Les ressources pédagogiques ne sont pas stockées dans BD Multimédia, la base de données multimédia du portail, mais restent dans Spiral. L'outil de recherche fédérée du SCD, « Recherche PLUS », permet de moissonner Spiral. Toutes les ressources documentaires et pédagogiques présentes à Lyon 1 sont ainsi affichées simultanément. Le SCD contribue en outre à l'enrichissement des UNT⁵⁶. Au 1^{er} janvier 2009, 786 cours sont indexés dans Spiral⁵⁷, dont 527 cours en Santé et 259 en Sciences, ainsi que 110 TD, QCM et bibliographies. En 2011, les cours indexés représentent 25 % des cours déposés dans Spiral. Le projet connaît cependant quelques limites. Aucun personnel n'est exclusivement affecté à l'indexation. De plus, l'interface de recherche de Spiral présente certaines limites : il n'est notamment pas possible d'effectuer une recherche par mots-clefs. Depuis fin 2010, une nouvelle plateforme est d'ailleurs en cours de réalisation. Une dernière difficulté tient à la nature elle-même des cours soumise à des évolutions constantes : les modules sont tantôt ouverts ou fermés, avec ou sans contenu derrière. De plus, de nombreux modules ne sont pas pertinents à indexer, tels les plannings de cours, les listes d'étudiants ou les tests.

Les enseignements à dégager :

Points à retenir	Points négatifs
Un état des cours prioritaires en science a été dressé par le service TICE	Pas d'indexation au format SupLOMFR : nuit au moissonnage des données pour l'intégration dans Unisciel notamment (prochain objectif : indexer pour signaler au-delà de Lyon 1)
L'importance accordée aux disciplines phares de l'établissement	Indexation réalisée à partir de la plateforme Spiral : pas d'utilisation du système ORI-OAI
Existence d'un module statistiques	Long travail relationnel entre les informaticiens de l'ICAP gérant la plateforme et les bibliothécaires indexant les ressources
Possibilité d'effectuer une recherche sur toutes les ressources présentes à Lyon 1	

⁵⁶ Lyon 1 participe à quatre UNT : Unisciel, UNIT, UMVF et UVED.

⁵⁷ <http://spiral.univ-lyon1.fr>

3. LA PEDAGOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DU MAINE

3.1. L'inventaire des ressources pédagogiques

J'ai souhaité reprendre l'exemple de l'Université du Maine déjà étudié par Anne Guégan, dans la mesure où le projet d'indexation présentait des similarités avec celui du SCD de l'Université de Limoges. Il a été réalisé dans le cadre d'une UNR, repose sur le système ORI-OAI et recense des ressources aux localisations diverses (UNR et sites web des enseignants). De plus, l'Université du Maine se rapproche de celle de Limoges par le nombre d'étudiants inscrits (environ 10 000). Je l'ai complété par les informations transmises par Jennifer Wolfarth du service TICE de l'Université du Maine.

Le projet est né en mars 2008 du souhait de valoriser un stock de ressources déjà existant au sein de l'UNR Pays de la Loire qui réunit les universités du Mans, d'Angers, et de Nantes et les Grandes écoles. L'Université du Maine disposait en effet de plus de 2000 ressources pédagogiques numériques issues de l'UVPL (Université Virtuelle des Pays de la Loire) et réalisées pour des formations à distance financées par la région. Il n'existait aucun système de gestion de celles-ci, qui restaient invisibles en présentiel pour les étudiants. Une chargée de mission, Jennifer Wolfarth, a donc été recrutée sur le projet d'indexation de ces ressources et l'installation du logiciel ORI-OAI. Deux années ont été nécessaires à cette fin : la première année pour recenser les ressources, installer et paramétrer ORI-OAI, et la seconde pour réaliser un guide interne d'indexation en SupLOMFR, ajuster les paramétrages, réfléchir à l'articulation avec le catalogue et régler la question des droits d'auteur avec les enseignants. Les ressources préalablement sélectionnées de l'UVPL ont été indexées et le service sera prochainement en production. Il est actuellement utilisé pour montrer aux enseignants l'utilité de l'indexation.

3.2. La sélection des ressources

Dans un second temps, de nouvelles ressources ont été ajoutées à ce stock à l'aide d'un inventaire des sites web des enseignants sur lesquels ils déposaient des ressources susceptibles d'intéresser les étudiants. Les ressources libres ont donc été indexées et des contacts ont été pris pour se rapprocher d'eux et disposer éventuellement de nouveaux cours. Enfin, des réunions destinées à présenter la notion d'indexation ont été menées dans les UFR. Il s'agissait de sensibiliser les enseignants qui ignorent souvent l'intérêt d'indexer, et pensent qu'on exige d'eux de nouvelles créations, alors qu'il s'agit de recenser des contenus déjà existants.

La priorité a été donnée aux ressources qui favorisent l'autoformation : les cours pérennes (qui se distinguent de la plateforme d'accompagnement du présentiel sur laquelle les ressources sont liées à un cours précis) et souvent transversaux, des exercices corrigés, des méthodes de travail (comme « rédiger un résumé », « préparer un exposé » etc), des bibliographies et des webographies, des animations et des podcasts pédagogiques. Un souci est accordé à la qualité des ressources réalisées par les enseignants et les chercheurs.

3.3. Le circuit de valorisation

Les ressources sont indexées en SupLOMFR par le service TICE, qui prévient par mél le SCD. Celui-ci apporte le complément de la partie classification en indexant la ressource en Dewey et Rameau. Le service TICE reçoit de nouveau un mél pour valider l'indexation et publier les fiches de métadonnées. L'indexation étant chronophage, les enseignants n'interviennent donc pas dans le workflow. Si nécessaire, le service TICE peut leur demander en amont des précisions sur les usages pédagogiques de la ressource et le niveau requis de la ressource. Mais la communication avec le service TICE et le SCD s'effectue par l'intermédiaire d'une charte présentant le projet, les devoirs des enseignants (tenus d'informer de la suppression ou de la modification de leurs ressources) et leurs droits (mention d'une *creative commons*, date de validité de la ressource, restrictions d'accès).

Le catalogue de la bibliothèque Flora moissonne les ressources référencées dans le dispositif ORI-OAI. Il permet ainsi la recherche et l'affichage des ressources au sein d'un environnement que les étudiants connaissent bien. Il n'y a pas de possibilité de recherche fédérée : deux moteurs de recherche coexistent. L'un est propre au catalogue traditionnel de la bibliothèque universitaire et l'autre, intitulé « supports pédagogiques », est spécifique aux ressources pédagogiques. Différents accès aux ressources sont possibles : ressources libres, ressources réservées aux étudiants de l'UNR ou ressources accessibles uniquement aux étudiants de l'Université du Mans.

Les enseignements à dégager :

Point positifs	Points négatifs
Projet dans le cadre d'une UNR	Pas de recherche fédérée
<ul style="list-style-type: none"> - Ajout aux ressources de UVPL des ressources de sites web des enseignants - Diversité du type de ressources retenues - Travail de sélection qui privilégie la qualité des ressources: cours pérennes par ex 	Mise en production prévue en septembre 2010 ajournée depuis : problème de la concordance des solutions choisies par les trois établissements (Le Mans, Angers et Nantes) de l'UNR
Travail de sensibilisation des enseignants autour de l'utilité et des enjeux de l'indexation	
Une charte avec les droits et devoirs des enseignants	

4. L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES

4.1. Le lancement du projet

Un entretien téléphonique avec Jacques Brassart, chargé de la coordination fonctionnelle du projet d'indexation des ressources pédagogiques de l'Université de Valenciennes et du Hainaut – Cambrésis (UVHC), m'a permis de recueillir l'expérience d'un établissement pilote du projet ORI-OAI et d'une taille comparable à celle de

l'Université de Limoges (avec environ 10 000 étudiants). En plus du référencement des ressources produites à Valenciennes, l'établissement participe au lancement du catalogue régional des ressources pédagogiques numériques de l'UNR Nord – Pas de Calais, dont l'ouverture au grand public est prévue au dernier trimestre 2011.

Le projet d'indexation des ressources pédagogiques a vu le jour en 2007. Valenciennes étant pilote du projet ORI-OAI, le service a été mis en place sans qu'il y ait un travail en amont de définition et d'inventaire des ressources de l'établissement. Cette démarche diffère de l'Université de Rennes 1, autre membre fondateur d'ORI-OAI, où la cellule TICE a procédé au recensement des ressources pédagogiques dans chaque composante. Un groupe de travail « ressources pédagogiques » réunissant la cellule TICE, des représentants du SCI et du SCD s'est constitué. Tous les modules du logiciel ORI-OAI ont été développés et le moteur de recherche est accessible depuis l'ENT de l'Université de l'UVHC. Après signature d'un accord de diffusion, le dépôt des ressources s'effectue dans ESUP⁵⁸-ORI. Un premier niveau d'indexation obligatoire est réalisé par l'enseignant, avec l'appui éventuel de la cellule TICE. Un complément au référencement ORI est apporté par cette dernière. Puis l'indexation documentaire, la validation de la fiche de métadonnées et la diffusion reviennent au SCD. La ressource peut également être déposée dans Moodle si l'enseignant le souhaite⁵⁹.

Après avoir installé le dispositif ORI-OAI, l'établissement a défini un plan de communication pour faire connaître le service et inciter les enseignants à l'utiliser. Il comporte plusieurs niveaux d'action : au niveau local avec une plaquette destinée aux nouveaux arrivants, auprès des UFR et des composantes, et à une plus grande échelle au niveau de l'établissement et des enseignants eux-mêmes. Si les retours sont peu nombreux, un accompagnement personnalisé pourra être proposé ; en revanche si la campagne de communication touche un plus grand nombre, il faudra créer des services de formation. La formation des usagers réalisée par le SCD comprend également un volet sur les ressources pédagogiques.

4.2. Une ligne directrice pour définir les ressources pédagogiques

Il n'y a pas eu d'enquête auprès des enseignants sur leur utilisation de la plateforme Moodle, mise à disposition par la cellule TICE. Cependant début 2011, une brève étude a été réalisée sur son contenu. Un peu plus de 7000 ressources ont été recensées, mais certaines ne sont pas à proprement parler des ressources pédagogiques. Aux côtés des supports de cours, on trouve aussi des agendas ou des plannings.

En outre en janvier 2011, une réflexion a été engagée pour définir le périmètre des ressources pédagogiques au niveau de l'Université de Valenciennes. Ce socle commun a été ensuite proposé et adopté avec peu de modifications dans le cadre de l'UNR⁶⁰. Il s'agit plus d'une ligne directrice que d'un cadre obligatoire. De plus, la définition retenue est propre à l'Université de Valenciennes et à l'UNR Nord – Pas de Calais. Par exemple, contrairement aux ressources sélectionnées par l'UMVF, une donnée brute

⁵⁸ L'Université de Valenciennes utilise ESUP-Portail comme outil pour déployer son ENT. Il s'agit d'un consortium fondé sur un projet open source et né de l'appel à projet Campus numériques volet 2 du Ministère de l'Éducation Nationale. Déployé aujourd'hui dans plus de 70 établissements, il vise à offrir des services et des informations personnalisées aux étudiants et personnels de l'Université.

⁵⁹ Voir en annexe le schéma du workflow de l'Université de Valenciennes et du Hainaut – Cambrésis.

⁶⁰ Document présenté en annexe.

sans accompagnement (image, graphique...) n'est pas considérée comme une ressource pédagogique.

4.3. Des ressources accessibles par l'ENT

L'accès aux ressources numériques pédagogiques s'effectue sur authentification depuis l'ENT. La page de l'ENT est profilée selon l'utilisateur ; étudiants, personnels de l'Université ou enseignants. Par exemple, chaque étudiant est lié aux domaines d'enseignement de l'UVHC : sciences, techniques, sport ; droit, économie, gestion ; lettres, langues, art et sciences humaines. L'interface comporte six éléments : une aide pour effectuer la recherche sur les ressources contenues, la recherche simple et quatre onglets :

- la recherche thématique : profilée
- un accès à « toutes les thématiques » à partir de la classification Dewey
- les nouveautés
- la recherche avancée : par critères documentaires, pédagogiques ou propres à l'UVHC

Il est donc possible d'accéder aux fiches descriptives des ressources et en général d'accéder aux ressources elles-mêmes, en fonction des droits de diffusion accordés par l'auteur.

4.4. Le catalogue régional des ressources pédagogiques numériques

L'UNR – Nord Pas de Calais a créé un groupe de travail sur l'indexation des ressources pédagogiques numériques, dont fait partie l'Université de Valenciennes. En novembre 2011, il est en effet prévu d'ouvrir au grand public le catalogue régional des ressources pédagogiques numériques, rassemblant les supports de cours, les exercices, les images et les vidéos produites et référencées par les établissements d'Enseignement supérieur de la région Nord – Pas de Calais. Une plaquette de présentation du projet portera sur une face la communication commune aux six membres participants (Universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, Université du Littoral – Côté d'Opale, Université d'Artois et Université de Valenciennes), et sur l'autre face la communication propre à chaque établissement. Différents modes de recherche seront proposés : simple, avancée, par domaines, par établissements ou par niveaux.

Selon Jacques Brassart, le travail mené dans le cadre de l'UNR – Nord Pas de Calais apporte de réels avantages. L'UNR joue en effet le rôle de catalyseur, en faisant avancer la réflexion sur l'indexation des ressources pédagogiques numériques et en mutualisant les savoir-faire.

Les enseignements à dégager :

Points positifs	Points négatifs
Une ligne directrice pour définir le périmètre de la ressource pédagogique	Pas de véritable inventaire des ressources produites par l'Université de Valenciennes
Un travail important de communication auprès des enseignants, des UFR et composantes, et au niveau de l'UNR	Un seul accès sur authentification par l'ENT

Le catalogue régional de l'UNR donnera davantage de visibilité aux ressources produites par l'Université de Valenciennes	Peu de ressources encore disponibles : manque de moyens humains. La cellule TICE repose essentiellement sur une personne qui travaille sur d'autres dossiers (celui de l'UNR notamment).
Une mutualisation des savoir-faire dans le cadre de l'UNR	Pas d'enseignants présents pour l'instant dans le groupe de travail « ressources pédagogiques »

IV. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'analyse de l'existant et l'appui sur l'expérience des établissements que nous venons d'étudier nous permettent de déterminer dans un dernier temps les différents moyens à mettre en œuvre, les grandes étapes et le calendrier du projet.

1. LES MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

1.1. Les instances du projet et les groupes de travail

Le comité de pilotage et l'équipe projet ont déjà été constitués :

Le comité de pilotage, chargé de valider les différentes phases du projet et piloter l'adéquation de la réponse aux besoins, comprend actuellement :

- la directrice du SCD : Catherine Gandois
- le directeur adjoint qualité du SCI : Jean-Pierre Lainé
- Bernard Montagné, responsable pédagogique.

On pourrait également l'ouvrir à des experts ou des personnes ressources choisis parmi des établissements qui ont déjà réalisé ce type de projet et à des représentants des utilisateurs (enseignants et étudiants).

L'équipe projet, ou maître d'œuvre, chargée de réaliser le projet dans les conditions définies par le maître d'ouvrage, comprend :

- une chef de projet : Raphaëlle Povéda, également responsable fonctionnelle
- moi-même comme responsable fonctionnelle
- Jean-Pierre Lainé, responsable technique
- Bernard Montagné, relais responsable pédagogique

L'idéal serait d'y adjoindre un enseignant de chaque UFR (en médecine, lettres et sciences humaines, droit et économie, sciences et techniques), ainsi qu'un juriste.

Trois groupes de travail pourraient être constitués à la rentrée 2011 :

Groupes	Composition	Activités
Groupe « technique »	Responsable technique de l'équipe projet, représentants de l'administration (application scolarité), responsables des plateformes	- Réfléchir aux interactions avec les autres applications de l'établissement : l'ENT, Apogée (application administrative)... - Choisir les modules ORI-OAI
Groupe « référencement des ressources pédagogiques »	1 membre de l'équipe projet, 1 représentant des plateformes, 1	- Choisir la nature (texte, vidéo...) et le type de ressource (cours, TP, annales...) qui alimenteront la plateforme - Définir les champs - pédagogiques,

	représentant des enseignants, représentant des étudiants	des 1 des	juridiques et d'indexation - de description des ressources
Groupe « Workflow : circuit du document »	1 membre de l'équipe projet, représentant des plateformes, représentant des enseignants	de 1 des 1 des	- Déterminer le circuit de validation des documents du dépôt à la publication - Réfléchir aux interactions avec Moodle et les autres plateformes de diffusion

1.2. Les formations

Plusieurs formations sont à envisager. Il faut prévoir tout d'abord une formation ORI-OAI en novembre 2011 pour les responsables du projet, avec deux dimensions : l'une fonctionnelle et l'autre technique. D'une part, le système ORI-OAI nécessite en effet une installation et un paramétrage complexes qui requièrent une formation technique pour l'informaticien du SCI qui va mettre en place les différents modules. Il devra installer le serveur et s'appropriier la plateforme (compter un mois minimum), puis s'occuper du conditionnement de l'environnement et du réglage des paramètres (compter encore un mois). A cette fin, le consortium ORI-OAI propose des formations de deux niveaux⁶¹ :

- niveau 1 : installation de l'outil ; mise en place des configurations par défaut ; approche de l'administration de l'outil ; soit 2 jours de formation
- niveau 2 : configuration avancée sur des cas concrets ; naviguer dans les fichiers de configuration ; soit 2 jours

D'autre part, les responsables fonctionnels du projet, Raphaëlle Povéda et moi-même, devront suivre une formation portant sur le paramétrage fonctionnel et la mise en place du workflow. ORI-OAI propose ainsi une formation de deux jours consécutifs les 3 et 4 novembre 2011 à Poitiers.

De plus, nous devons former le personnel chargé ultérieurement de l'indexation. A terme, une cellule de deux bibliothécaires adjoints pourrait en effet s'occuper de saisir les métadonnées documentaires des ressources. Un stage de trois jours de formation à l'indexation en SupLOMFR à l'ENSSIB pourrait être proposé. Dans le cadre du « Gallica limousin », le personnel sera déjà initié aux nouveaux formats de catalogage : la Bibliothèque nationale de France prévoit en effet des formations au format Dublin Core pour les catalogueurs.

1.3. Les moyens matériels et financiers

Pour la mise en œuvre du projet, l'Université accorde une enveloppe d'environ 90 000 euros, dont le tiers est consacré au recrutement du chef de projet pour une mission de 12 mois.

Le coût direct du projet sera relativement faible dans la mesure où le logiciel ORI-OAI est libre. Il exige cependant un coût considérable en moyens humains, beaucoup de

⁶¹ Voir l'annexe 5 : fiche de formation proposée par le consortium ORI-OAI.

temps et des compétences techniques importantes en interne. De plus, il faudra compter dans les moyens matériels un ou plusieurs serveurs.

2. LES GRANDES ETAPES

2.1. La méthodologie

Nous avons défini les différentes étapes suivantes pour mener à bien notre projet :

Première étape : phase d'inventaire et d'état des lieux des usages

Cette phase est destinée à établir un bilan de l'existant et des usages et recenser les besoins et les contraintes à prendre en compte dans le déroulement du projet :

- **Analyser l'existant** : cette première étape qui vient d'être réalisée visait à localiser et étudier l'ensemble des ressources pédagogiques numériques des enseignants de l'Université de Limoges.
- **Mener une enquête auprès de tous les enseignants** : se renseigner sur leurs pratiques, collecter leurs avis sur le projet d'indexation et les besoins éventuels qu'elle pourrait faire émerger. Pour mener cette enquête en ligne, il faudra demander au SCI l'ouverture d'un compte *LIMESurvey*, logiciel libre de sondage en ligne.

Deuxième étape : définition d'un schéma fonctionnel et organisationnel

Cette seconde phase tend à la mise en place organisationnelle et fonctionnelle du circuit de valorisation des ressources :

- **Réunir les administrateurs des plateformes** : pour prendre connaissance du contenu des plateformes, les associer au projet et définir les besoins concernant le circuit de référencement des ressources, pour réfléchir aux moyens de mutualiser et d'harmoniser les ressources.
- **Etablir un référentiel des ressources** : créer un groupe de travail avec les administrateurs des plateformes et les enseignants volontaires afin d'établir en commun une typologie des ressources (critères documentaires, indications pédagogiques comme la nature, le public, la difficulté ou la durée d'apprentissage, cycle de vie de la ressource, droits...).
- **Régler la question des droits d'auteur** : mettre en place un contrat auteur avec l'appui d'un juriste et une charte définissant les droits et devoirs des enseignants.
- **Définir le workflow** : établir un circuit de valorisation des ressources de leur dépôt à leur publication, en réfléchissant à la répartition des rôles entre les différents acteurs (rôles, permissions, validations). Plusieurs schémas sont possibles : un schéma dit « très simple » en une seule étape et avec un seul acteur chargé de la saisie des métadonnées à la publication de la ressource ; un deuxième schéma dit « simple » où l'auteur signale et opère une première saisie de la ressource, complétée et validée par le SCD ou une cellule TICE ; et un dernier workflow « complexe » avec différentes étapes mettent en jeu l'auteur,

puis le SCD, la cellule TICE (ou les services pédagogiques composés des administrateurs des plateformes) et la cellule juridique chargés de vérifier la ressource et de compléter les métadonnées propres à leur domaine, avec une dernière étape où un validateur final opère une ultime vérification et publie la ressource. Le choix pourrait se porter sur le dernier schéma.

- **Définir et adapter l'indexation** : choisir une classification et une indexation reconnues par tous (Dewey, Rameau, Mesh) et utile aux échanges entre partenaires ; la qualité de l'indexation des ressources réalisée dans UNIT pourrait servir de modèle en la matière ; choisir et adapter le format d'indexation (SupLOMFR). Pour cela, nous pourrions faire appel à Marie Peterlongo, documentaliste d'Unisciel qui a participé au Groupe de travail SupLOMFR.

Troisième étape : phase technique de développement d'ORI-OAI

Cette phase concerne la mise en place technique de la « coquille » ORI-OAI et met avant tout en jeu les compétences des informaticiens :

- **Disposer d'un ou plusieurs serveurs**
- **Choisir les modules d'ORI-OAI à développer** : parmi les 8 modules existants⁶². Nous devons choisir entre trois possibilités d'utilisation du système ORI-OAI : une gestion des ressources produites par l'établissement, une agrégation de ressources extérieures (cas des UNT et UNR) ou une utilisation complète (production et agrégation), permettant à l'établissement de gérer à la fois les ressources qu'il produit et d'agréger des ressources extérieures. Les deux dernières configurations sont les plus envisageables.

Modules nécessaires dans le cas d'une gestion des ressources produites⁶³ :

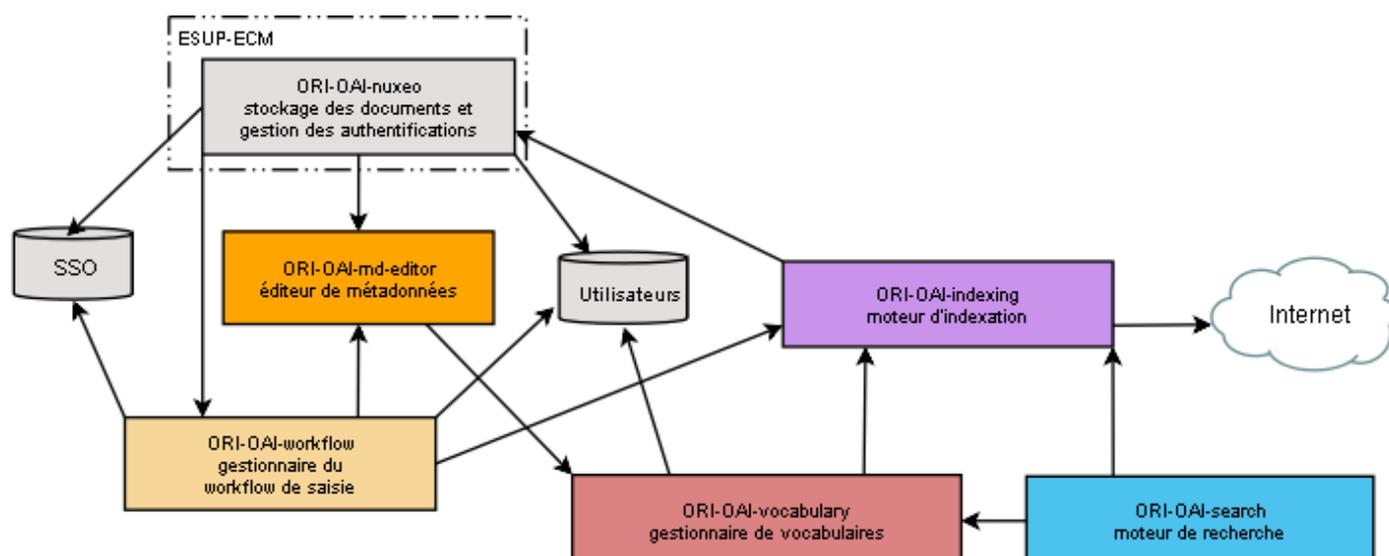
OO-workflow	OO-md-editor	OO-nuxeo	OO-repository	OO-harvester	OO-indexing	OO-vocabulary	OO-search
obligatoire	obligatoire	recommandé	optionnel	optionnel	obligatoires quelle soit la distribution		

Modules nécessaires dans le cas d'une gestion complète :

OO-workflow	OO-md-editor	OO-nuxeo	OO-repository	OO-harvester	OO-indexing	OO-vocabulary	OO-search
obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoires quelle soit la distribution		

⁵³ ORI-OAI-workflow pour la gestion du workflow de saisie, ORI-OAI-md-editor pour l'interface de saisie des métadonnées, ORI-OAI-indexing pour l'indexation des ressources, ORI-OAI-vocabulary qui gère les différentes classifications et vocabulaires, ORI-OAI-search pour la recherche de documents locaux et distants, ORI-OAI-repository pour exposer les fiches de métadonnées via le protocole OAI-PMH, ORI-OAI-harvester pour la moisson d'autres entrepôts via le protocole OAI-PMH et ORI-OAI-nuxeo solution de stockage de documents dans ORI-OAI.

⁶³ <http://www.ori-oai.org>



Architecture du système ORI-OAI⁶⁴

- **Analyser les interactions avec les applications existantes** : réfléchir à l'articulation avec la plateforme Moodle, l'Environnement Numérique de Travail (ORI-OAI est intégrable dans l'ENT), ainsi qu'avec l'application de la scolarité Apogée.
- **Mettre en œuvre le dispositif technique** : réaliser l'installation et le paramétrage technique, établir le paramétrage fonctionnel, tester et ajuster au besoin le fonctionnement.
- **Etudier la possibilité d'une recherche fédérée** : entre le catalogue du SCD et l'entrepôt OAI des ressources pédagogiques. Cette sous-étape n'interviendra que lorsque le nouveau SIGB Koha sera opérationnel (fin de l'année 2011).

Quatrième étape : phase de communication et de sensibilisation

Cette dernière étape vise à mettre en place un plan d'information et de communication destiné à faire connaître le nouveau service :

- **Présenter le dispositif et ses objectifs auprès des équipes du SCD** : sensibiliser le personnel par une présentation dans toutes les sections du SCD.
- **Informers le public cible** : concevoir des documents (flyers, marque-pages, affiches), publier une annonce sur le site web du SCD et l'ENT, un « post-it » sur la messagerie unilim du personnel et des étudiants, rédiger un article dans *L&U* (*Limousin Université*, le magazine de l'Université) et le bulletin bimensuel *Liaisons* destiné au personnel de l'Université.

⁶⁴ *Ibidem*.

- **Former les usagers** : insérer une présentation des ressources pédagogiques dans les formations dispensées aux étudiants par le SCD.
- **Promouvoir le nouveau dispositif** auprès des enseignants, du personnel de l'Université, des étudiants : souligner les enjeux du référencement.

2.2. Les suites du projet

A terme, le projet requiert la présence d'une personne du SCD dans les conseils de gestion des UFR, afin de réaliser une veille sur la production des ressources et convaincre les interlocuteurs. L'idéal serait de disposer d'une personne relais dans chaque faculté.

2.3. L'évaluation

Il convient dans un dernier temps de réaliser une évaluation finale du projet, afin de vérifier son adéquation aux objectifs fixés et déterminer de nouveaux objectifs pour la suite. L'évaluation pourrait être orientée dans plusieurs directions :

- **Evaluation du nombre de ressources indexées** : l'objectif d'indexer environ 100 ressources choisies en médecine pourrait être fixé pour janvier 2013 et nous pourrions mesurer ensuite les résultats.
- **Evaluation de l'utilisation des ressources** : en attendant la création d'un module de statistiques propre à ORI-OAI, il est possible d'utiliser un outil libre qui se rapproche de *Google analytics* (par exemple <http://piwik.org/>) pour recueillir les statistiques de consultation. Dans l'idéal, une enquête qualitative et quantitative serait à envisager auprès des utilisateurs à l'aide d'un questionnaire pour évaluer l'utilisation du nouveau dispositif. Une enquête courte de satisfaction sur la consultation des ressources référencées pourrait également s'afficher lors de la connexion de l'utilisateur avec son identifiant.
- **Evaluation des objectifs finaux** : il faudra évaluer la qualité de l'indexation et la visibilité des ressources pédagogiques au sein de la nouvelle interface.
- **Evaluation de l'impact sur le SCD et l'Université** : il faudra évaluer les bénéfices du projet sur l'organisation ; les nouvelles expertises acquises (notamment en matière d'indexation des métadonnées), les nouveaux partenariats (avec l'UNR et les UNT) et les nouveaux publics acquis.

3. LE CALENDRIER

Les différentes phases pourraient adopter le calendrier suivant. Il part du Projet professionnel personnel d'Anne Guégan, première « brique » du projet, englobe la phase de recrutement du chef de projet et l'analyse de l'existant déjà réalisées, et s'échelonne jusqu'en janvier 2013 :

Etapas	Actions	Acteurs	2010		2011												
			Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Conception du projet	PPP d'Anne Guégan																
	Cahier des charges pour recruter le chef de projet																
	Appel d'offre pour le chef de projet																
	Inventaire des ressources																
	Enquête auprès des enseignants																
Formation ORI-OAI	Formation fonctionnelle	Resp.fonctionnels															
	Formation technique	Resp.technique															
Définition du circuit fonctionnel	Définition d'un « référentiel commun »	SCD - Equipe pédagogique															
	Définition du workflow																
	Définition de l'usage de l'indexation																
Définition du dispositif technique	Analyse des interactions avec les applications existantes	SCI et SCD															
	Choix des modules																

Etapas	Actions	Acteurs	2012														
			Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv		
Définition du dispositif technique	Analyse des interactions avec les applications existantes	SCI															
	Choix des modules																
Mise en œuvre du dispositif	Paramétrage technique	SCI															
	Paramétrage fonctionnel	SCD															
	Test et ajustement	SCI - SCD															
	Mise en production																
sensibilisation des publics	Présentation du dispositif et de ses objectifs	SCD - Equipe pédagogique															

Conclusion

Bien qu'il m'ait manqué un certain nombre de données (nombre de cours, nombre d'enseignants participant à leur mise en ligne), l'inventaire des ressources pédagogiques de l'Université que j'ai réalisé a permis d'entrevoir les nombreuses ressources produites par les enseignants. Il a fait également émerger un certain nombre de contraintes et de freins qui devront être pris en compte dans la gestion de notre projet d'indexation : l'extrême dispersion des ressources, les réticences (pédagogiques, juridiques, techniques) des enseignants ou la question des droits d'auteur à traiter bien en amont.

De nombreux enjeux sont à la clef du projet. A terme, le portail créé devrait offrir une réelle visibilité aux ressources pédagogiques numériques de l'Université. La production et la mise en ligne des cours sont souvent nées d'initiatives individuelles des enseignants de l'Université de Limoges. Un projet semblable pourrait permettre d'aller au-delà de la propriété personnelle de ces ressources par la mise en avant de la notion de « patrimoine pédagogique » de l'établissement, source de valeur importante dans un contexte de mise en concurrence de l'offre de formation des universités.

Un autre enjeu fondamental concerne le rapprochement du SCD avec les équipes pédagogiques : le projet offre l'opportunité de raffermir les liens souvent distants de la bibliothèque avec les enseignants, et permet à terme de mieux formaliser les relations du SCD avec les UFR. Il repose également sur une étroite collaboration du SCD avec les informaticiens du SCI, dont les compétences techniques sont indispensables à sa réussite.

Au sein du nouveau dispositif, la bibliothèque apportera son expertise en matière d'indexation pour un référencement de qualité des ressources. Mais la mise en œuvre du projet ne concernera pas directement la production des ressources elle-même : l'ingénierie pédagogique, l'assistance aux enseignants dans la création et la mise en ligne de leurs cours, le suivi éditorial de la plateforme, la sensibilisation des enseignants nécessiteraient d'engager une réflexion sur la création d'un service TICE au sein de l'Université.

Bibliographie

Ressources pédagogiques et universités numériques

BOURDA, Yolaine. « *Objets pédagogiques, vous avez dit objets pédagogiques ?* », Cahiers GUTenberg, 2001, n° 39-40, p.71-79.

CRDP (Bordeaux). *Les métadonnées* [en ligne]. 2005. Disponible sur : <<http://crdp.ac-bordeaux.fr/documentalistes/formation/metadonnees.asp>> (Consulté le 16 septembre 2011)

ISAAC, Henri. *L'Université numérique : rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 2007. Disponible sur : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/08/3/universitenumerique_22083.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011)

NOEL, Elisabeth. *Evaluation et validation de l'information sur Internet : Quelle évaluation des ressources pédagogiques ?* [en ligne]. 2007. Disponible sur : <<http://urfistreseau.files.wordpress.com/2007/02/enoel31janvier2007.pdf>> (Consulté le 16 septembre 2011)

THIBAUT, Françoise. « *Autour des campus numériques français : repères dans les initiatives du ministère en charge de l'enseignement supérieur* ». Distances et savoir, 2006/1, vol.4, p. 109-112. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-distances-et-savoirs-2006-1-page-109.htm>> (Consulté le 16 septembre 2011)

Valorisation et indexation des ressources pédagogiques

BOURDENET, Philippe et WOLFARTH, Jennifer. « *Indexation : une collaboration SCD –TICE* », Arabesques, octobre, novembre, décembre 2009, n° 56, p.15-16.

DA SILVA, Christophe. *Vers une collaboration entre les services producteurs de ressources pédagogiques et les SCD : état des lieux et perspectives*. 2007. Mémoire DCB. ENSSIB.

FALCONNET, Marion. *Partenariat enseignement – bibliothèque pour la mise à disposition des cours en ligne : le cas de Sciences Po Paris*. 2009. Mémoire de l'INTD. Disponible sur : <<http://memsic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/52/39/21/PDF/FALCONNET.pdf>> (Consulté le 16 septembre 2011)

GRAVIER, Caroline, BERNAUDIN, Anne-Claire et NOCERA-PICAND, Carole. *Patrimoine numérique pédagogique* [en ligne]. 2010. Disponible sur : <<http://www.canalc2.tv/video.asp?idVideo=9777&voir=oui>> (Consulté le 16 septembre 2011)

GUEGAN, Anne. *Valorisation des ressources pédagogiques en ligne au SCD de l'Université de Limoges : le cas des Universités Numériques Thématiques*. 2010. PPP. ENSSIB. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49087>> (Consulté le 16 septembre 2011)

ENSSIB. *L'indexation des ressources pédagogiques numériques (journée d'étude du 16 novembre 2004) : un partenariat à créer entre les SCD et les services TICE au sein des universités* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1811>> (Consulté le 16 septembre 2011)

MALOTAUX, Sandrine, « *Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université* », *BBF*, 2011, n°1, p. 54-59 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 16 septembre 2011)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Indexation et visibilité des ressources pédagogiques : un enjeu pour la valorisation du patrimoine pédagogique des établissements d'enseignement supérieur* [en ligne]. 2007. Disponible sur : <http://www.educnet.education.fr/chrge/seminaire_indexation_2007.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011)

POSTEC, Nicolas et WOLFARTH, Jennifer. *Une approche collaborative et mutualisée pour la systématisation de l'indexation et de la diffusion des ressources numériques pédagogiques en pays de la Loire* [en ligne]. 2010. Disponible sur : <<http://www.canalc2.tv/video.asp?idVideo=9779&voir=oui>> (Consulté le 16 septembre 2011)

REBAT, Marie-Thérèse. *Rôle nouveau des SCD dans le domaine de la valorisation des ressources pédagogiques* [en ligne]. 2009. Disponible sur : <http://mediat.upmf-grenoble.fr/1234185670198/0/fiche_document/&RH=MEDIATFR_PROF> (Consulté le 16 septembre 2011)

VAN DOOREN, Bruno. *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies* [en ligne]. Disponible sur : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/1999/van_dooren_bibliotheque_universit_aire.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011).

Université de Limoges

AERES. *Rapport d'évaluation de l'Université de Limoges* [en ligne]. 2008. Disponible sur : <<http://www.aeres-evaluation.fr/content/download/12412/177581/file/AERES-S1-Limoges.pdf>> (Consulté le 16 septembre 2011)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN. *L'Université de Limoges : place et rôle dans ses territoires* [en ligne]. 2009. Disponible sur : <<http://www.cesdefrance.fr/pdf/8508.pdf?PHPSESSID=cd7f1fbb065b95b053fb08c08206f397>> (Consulté le 16 septembre 2011)

UNIVERSITE DE LIMOGES. *Guide des formations rentrée 2011* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unilim.fr/IMG/pdf/U-formation_2011-.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011)

UNIVERSITE DE LIMOGES. *Moodle : guide de l'enseignant* [en ligne]. Disponible sur : <http://crip.unilim.fr/main/IMG/pdf_MoodleGuideEnseignant.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011)

UNIVERSITE DE LIMOGES. *Tableau de bord de l'Université : TABUL* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unilim.fr/IMG/pdf/TABUL_2010_interactif.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011)

UNIVERSITE DE LIMOGES. *Université de Limoges en chiffres 2011* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unilim.fr/IMG/pdf/plaquette_chiffres_2011.pdf> (Consulté le 16 septembre 2011)

Sites Web

LOM-fr [en ligne]. 2011. Disponible sur : <<http://www.lom-fr.fr/>> (Consulté le 16 septembre 2011)

ORI-OAI [en ligne]. 2011. Disponible sur : <<http://www.ori-oai.org/display/ORIOAI/ORI-OAI.ORG>> (Consulté le 16 septembre 2011)

SupLOMFR [en ligne]. 2011. Disponible sur : <<http://www.sup.lomfr.fr/index.php?title=Accueil>> (Consulté le 16 septembre 2011)

Universités Numériques [en ligne]. 2011. Disponible sur : <<http://universites-numeriques.fr>> (Consulté le 16 septembre 2011)

WIKI PARIS DESCARTES. *Indexation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Indexation>> (Consulté le 16 septembre 2011)

Table des annexes

ANNEXE 1 : NOTE DE CADRAGE DU PROJET	58
ANNEXE 2 : DEFINITION DU PERIMETRE D'UNE RESSOURCE PEDAGOGIQUE NUMERIQUE POUR L'UNR NORD – PAS DE CALAIS.....	68
ANNEXE 3 : LE CONTRAT AUTEUR DE L'INSA DE LYON	71
ANNEXE 4 : SCHEMA DU WORKFLOW DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES	78
ANNEXE 5 : FICHE DE FORMATION PROPOSEE PAR LE CONSORTIUM ORI-OAI.....	79
ANNEXE 6 : PLAQUETTE D'INFORMATION DE SUPLOMFR.....	80
ANNEXE 7 : ENQUETE SUR L'UTILISATION DES COURS EN LIGNE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES.....	82

Annexe 1 : Note de cadrage du projet

Université de Limoges

Note de cadrage du projet : Valorisation des ressources pédagogiques

Référence : UniversiteLimoges/ProjetRessourcesPédagogique/note-cadrage

Date : 08/06/2011

Version : 1.0

Auteur : Raphaëlle POVEDA (chargée de mission : raphaelle.poveda@wanadoo.fr)

Diffusion : SCD : catherine.gandois@unilim.fr , stephanie.jougleux@unilim.fr,
marie.lissart@unilim.fr, claudie.madjarev@unilim.fr , SCI : jean-pierre.laine@unilim.fr ,
équipe pédagogique : bernard.montagne@unilim.fr

Table des mises à jour du document

Version	Date	Objet de la mise à jour
1.0	08/06/2011	Création du document
2.0	30/06/2011	Mise à jour, partie ACTEURS

Objet du document : description des objectifs et des éléments de cadrage du projet. Ce document est diffusé en interne pour mobiliser les ressources transversales nécessaires, dès le début du projet..

30/06/2011

Sommaire

1 PERIMETRE DU PROJET	3
1.1 CONTEXTE ET ENJEUX	3
1.1.1 <i>Université de Limoges : un environnement numérique en expansion</i>	3
1.1.2 <i>Le SCD, référencier et indexeur des ressources pédagogiques</i>	4
1.1.3 <i>Inventaire des ressources pédagogiques de l'université de Limoges</i>	4
1.2 OBJECTIFS.....	4
1.2.1 <i>Objectifs fonctionnels</i>	4
1.2.2 <i>Objectifs techniques</i>	5
1.2.3 <i>Objectifs stratégiques</i>	5
1.3 ACTEURS (ROLES).....	5
1.3.1 <i>Comité de pilotage</i>	6
1.3.2 <i>L'équipe Projet</i>	6
1.3.3 <i>Groupe de travail « technique »</i>	6
1.3.4 <i>Groupe de travail « référencement des ressources pédagogiques »</i>	6
1.3.5 <i>Groupe de travail « Workflow : circuit du document »</i>	7
2 OUTILS ET ARCHITECTURE	7
2.1 FONCTIONS ATTENDUES	7
2.1.1 <i>Un dispositif global</i>	7
2.1.2 <i>Un entrepôt de stockage</i>	7
2.1.3 <i>Un référencement unifié et partagé</i>	7
2.1.4 <i>Un partage (outils de moissonnage et de recherche)</i>	7
2.2 UN DISPOSITIF S'INTEGRANT AU SYSTEME D'INFORMATION GLOBAL	8
2.2.1 <i>Les fonctions d'ORI – OAI</i>	8
2.2.2 <i>Interactions avec les autres applications de l'établissement</i>	8
2.2.2.1 <i>Connecteur ORI-OAI et Moodle</i>	8
2.2.2.2 <i>OAI-PMH et SIGB Koha</i>	9
3 PLAN DU PROJET	10
3.1 PLAN D'ACTION ET ECHEANCIER.....	10
3.2 CONDITIONS DE REUSSITE.....	11

1 PERIMETRE DU PROJET

1.1 Contexte et enjeux

1.1.1 Université de Limoges : un environnement numérique en expansion

De part la croissance de la création numérique pédagogique (cours en ligne, Annales, sujets d'examens, travaux pratiques) et d'autre part, une demande croissante* d'accessibilité à ces ressources, l'université souhaite rationaliser la gestion de ces ressources au même titre que ce qui est pratiqué pour la documentation (catalogue local, e-publication, archives ouvertes, etc.).

L'université de Limoges dispose :

- d'une plateforme centrale de diffusion (FOAD comptant environ 500 documents),
- et de plusieurs plateformes de diffusion dédiées (Adhel, C2i, ENVIDROIT, Campus CVTIC, etc) accompagnant des cursus thématiques.

Aujourd'hui, en dehors des usagers de ces plateformes, aucune visibilité n'est donné sur ces ressources.

L'usage de ces outils dénote des pratiques émergentes et en pleine évolution. Cependant, mise en place par des groupes motivés s'appuyant sur des pratiques individuelles, aucune gestion coordonnée au niveau de l'établissement n'est encore mise en place.

De ce fait, l'offre de ressources pédagogiques produites est dispersée et isolée :

- Aucune visibilité des ressources auprès de l'ensemble de la communauté universitaire,
- Une présentation hétérogène, au sein de l'établissement, des ressources potentiellement accessibles aux usagers,
- Des ressources produites pour des usages considérées comme « confidentielles »
- Des services d'accès réservés au seul usager des plateformes de diffusion,
- Aucun dispositif organisé (description) permettant la mise en relation avec les autres productions de l'établissement (catalogues du SCD) ou hors de l'établissement (universités numériques).

Afin d'améliorer la visibilité des ressources pédagogiques produites au sein de l'université, il est nécessaire de mutualiser les outils et les moyens d'accompagnement pour favoriser une démarche qualité en collaboration avec l'ensemble des services concernés : le SCI, le SCD, les équipes pédagogiques.

Par ce projet, l'université s'inscrit dans les nouveaux défis que constituent la création de campus numérique performant, l'évolution des pratiques pédagogiques d'enseignement et d'acquisition des savoirs avec les TIC, la qualité de l'accès organisée et facilitée à la documentation en ligne.

**Extrait de l'enquête menée auprès des étudiants par le SDSI de l'université de Limoges en Avril 2011 : sur 1500 réponses, 80% des étudiants souhaitent avoir accès aux ressources pédagogiques (cours, TP, corrigés...) en ligne.*

Autres éléments :

92 % disposent d'un ordinateur portable,

81% utilisent Internet quotidiennement (41% via leur téléphone portable),

94% se connectent à domicile et 59% à l'université (avec leur portable à 75%),

48% sont satisfaits de l'offre de ressources numériques et documentaires de l'université.

1.1.2 Le SCD, référencier et indexeur des ressources pédagogiques

Dossier d'aide à la décision mené par le SCD de Limoges [Anne GUEGAN : Valorisation des ressources pédagogiques en ligne au SCD de l'Université de Limoges : le cas des universités numériques thématiques](#)

Inscrit dans la promotion de nouveaux modèles de bibliothèques davantage centrés sur les usagers et favorisant des liens renforcés entre pédagogie et documentation, entre documentation et recherche, le SCD de Limoges, dédié aux partages des ressources produites ou nécessaires aux enseignements, intègre dorénavant les ressources pédagogiques comme une ressource supplémentaire dans son offre de contenus. Le souhait à terme étant de disposer d'un portail (ou bibliothèque numérique) fédérant l'accès à toutes les ressources numériques (de toutes natures).

De part ses compétences, le SCD se positionne en tant que spécialiste de la description des ressources pédagogiques dans le format SupLOMFR (partie indexation) aux côtés des équipes pédagogiques (scénario 2 retenu : Le SCD, référencier et indexeur des ressources pédagogiques).

De ce fait, le SCD a impulsé la mise en œuvre du projet de « valorisation des ressources pédagogiques ».

1.1.3 Inventaire des ressources pédagogiques de l'université de Limoges

Dossier mené par le SCD de Limoges [Stéphanie JOUGLEUX : Inventaires des ressources pédagogiques à l'université de Limoges](#)

EN COURS

1.2 Objectifs

La valorisation des ressources pédagogiques de l'université de Limoges passe par la mise en place d'un dispositif global de gestion (technique et fonctionnel) qui permettra de mutualiser/fédérer ces ressources en s'appuyant sur un référentiel unique de documents et d'une indexation professionnelle.

1.2.1 Objectifs fonctionnels

L'enjeu est de donner l'accès à distance à l'offre de ressources pédagogiques. Une évolution nécessaire pour :

- Accroître la visibilité des ressources auprès des étudiants (accompagnement des cursus, tutorat, formation à distance...), des enseignants (transmission des savoirs, reconnaissance),
- Offrir un accès et un partage organisés aux ressources pédagogiques (en garantissant les droits d'utilisation),
- Aboutir à une présentation homogène, au sein de l'établissement, des ressources potentiellement accessibles aux usagers
- Assurer la pérennité des contenus numériques pédagogiques afin de constituer une mémoire de la production de l'établissement.

1.2.2 Objectifs techniques

L'enjeu est de définir une architecture technique en respectant les règles du numérique (droit d'auteur, accès contrôlé, interopérabilité des systèmes, normes d'échanges, vocabulaire commun) avec pour but :

- Harmoniser les pratiques en terme de référencement : circuit à définir entre les différents acteurs, format de description commun à adopter (SUPLOM-FR), référentiel partagé,
- S'appuyer sur l'inter-opérabilité des applications : au sein de l'établissement (Apogée, moodle, ENT, SIGB Koha...), hors de l'établissement (UNR, UNT),
- Définir la gestion des droits intégrée dans le circuit,
- Assurer une indexation de qualité par des professionnels (vocabulaire adapté et contrôlé).

1.2.3 Objectifs stratégiques

Par le biais d'une stratégie globale, la mise en valeur des ressources pédagogiques produites au sein de l'établissement permettra de :

- Partager, selon les droits accordés, avec l'ensemble de la communauté universitaire : usagers et acteurs de l'établissement ; partenaires des réseaux locaux, nationaux et internationaux,
- Renforcer l'attractivité de l'université et de son offre de formation/recherche,
- Dynamiser le travail en équipe au sein des différents services.

NB : Le projet dans cette phase de mise en œuvre ne définira pas la production des ressources elle-même. Elle nécessiterait de s'appuyer sur un service TICE dédié à l'accompagnement et la réalisation de supports pédagogiques au travers d'outils spécialisés. A terme, c'est une étude qui devra être menée pour harmoniser le dispositif au sein de l'université : pratiques communes, constitution de personnes ressources par département, création d'une équipe TICE.

1.3 Acteurs (rôles)

En plus du choix des outils qui offriront les fonctions attendues (espace de stockage, système de référencement et d'indexation documentaire, outils de moissonnage, portail d'accès, ...), il s'agit aussi d'une démarche qualité qui passe par la collaboration de différents partenaires de l'université :

- le **service commun de documentation** (SCD) qui assurent la responsabilité fonctionnelle, la mise en œuvre du circuit (workflow) et de la cohérence des métadonnées appropriées (référéncieur et indexeur s'appuyant sur SupLOMfr)
- le **service informatique** (SCI) qui assurent la responsabilité technique et la fiabilité des infrastructures indispensables au bon fonctionnement des systèmes (installation, paramétrage, interaction avec d'autres applications)
- les **services pédagogiques** : personnels en charge des plateformes de diffusion et représentant des enseignants qui participent à la définition des besoins pour la mise en œuvre du circuit de référencement des ressources pédagogiques (mise en cohérence des métadonnées utilisées, définition des droits et des accès, certification des ressources).

La réussite du projet passe par la bonne coordination de l'ensemble de ces acteurs.

1.3.1 Comité de pilotage

Ce comité est composé des commanditaires du projet qui :

- Valide ou modifie les décisions en fonction des contraintes générales et des argumentaires,
- Supervise l'avancement du projet,
- Evalue le degré de réalisation.

Services	Nom	Rôles
SCD	Catherine Gandois	Directrice du SCD de l'université de Limoges
SCI	Jean-Pierre LAINE	Directeur adjoint qualité au SCI de l'université de Limoges
Equipe Pédagogique	Bernard MONTAGNE	Responsable pédagogique

1.3.2 L'équipe Projet

Services	Nom	Rôles
SCD	Raphaëlle POVEDA	Chargée de mission projet : interface avec le comité de pilotage et coordination du projet – Responsable fonctionnel
SCD	Stéphanie JOUGLEUX	Responsable fonctionnel
SCI	Jean-Pierre LAINE	Responsable technique
Equipe Pédagogique	Bernard MONTAGNE	Relais Responsable pédagogique
	JURISTE	
	ENSEIGNANTS	

L'équipe est chargée de mettre en place le référencement des ressources pédagogiques :

- Mise en œuvre technique
- Mise en œuvre fonctionnelle
- Mise en œuvre organisationnelle

1.3.3 Groupe de travail « technique »

QUI ? : membre technique de l'équipe projet, représentant de l'administration (application administrative), responsables des plateformes de diffusion.

A DEFINIR

1.3.4 Groupe de travail « référencement des ressources pédagogiques »

QUI ? : membre de l'équipe projet, représentant des plateformes de diffusion, représentant des enseignants, représentant des étudiants.

Prise de connaissance du format de description des ressources pédagogiques et définition des champs obligatoire, facultatif, etc.

- dans la partie pédagogique (contexte et usage de la ressource),
- dans la partie juridique (droit d'auteur, droit d'usage, droit d'accès),
- dans la partie indexation (Dewey, rameau, F-Mesh, etc.)

Définition des types de ressources pédagogiques : cours, TP, exercices, QCM, annales, corrigés.. et de la nature des documents : Vidéo, Texte, Audio, Multimédia...

Définition des vocabulaires à utiliser : réservé, tout public, niveaux...

1.3.5 Groupe de travail « Workflow : circuit du document »

QUI ? : membre de l'équipe projet, représentant des plateformes de diffusion, représentant des enseignants.

- Choix des ressources « pertinentes » et « certifiées » ?
- Définition du circuit de validation des documents du référencement à la publication : qui intervient à quel moment (enseignant, bibliothécaire, validateur certifiant) ? qui opère la validation finale ?
- Choix des interactions avec les plateformes de diffusion
- Choix des accès autorisés : aspect juridique

2 OUTILS ET ARCHITECTURE

2.1 Fonctions attendues

2.1.1 Un dispositif global

Gestion du cycle de vie des documents par un circuit organisé de traitement, de la création à l'archivage en passant par le référencement, l'indexation et la publication,
Collaboration des services concernés : SCD, SCI, Equipes pédagogiques.

2.1.2 Un entrepôt de stockage

Stockage et archivage des documents,
Intégration au système d'information grâce au respect des standards et à la connection aux autres outils documentaires.

2.1.3 Un référencement unifié et partagé

Création d'un référentiel documentaire commun et cohérent pour l'établissement (et avec d'autres établissements) : base essentielle pour la constitution d'un patrimoine numérique exploitable.

2.1.4 Un partage (outils de moissonnage et de recherche)

Respect du protocole d'échange (OAI-PMH) pour le partage des ressources numériques, ce qui autorise une meilleure diffusion des ressources internes et externes,
Définition d'un système de recherche de documents souple, qui offre par défaut plusieurs interfaces de recherche (simple, avancée, thématique, par auteur, par nouveauté, par composantes...).

2.2 Un dispositif s'intégrant au système d'information global

2.2.1 Les fonctions d'ORI - OAI

Les fonctions principales d'ORI-OAI permettent de réaliser un référencement et une indexation professionnelles et en réseau.

Un dispositif global de gestion :

- Système de gestion et de publication des ressources (gestion des droits, indexation LOM-FR, indexation classification des UNT)
- Système de production impliquant les acteurs concernés (workflows)
- Systèmes de partage (échange de métadonnées/OAI-PMH)
- Système de recherche avancé (métadonnées, texte intégral), accès thématiques

2.2.2 Interactions avec les autres applications de l'établissement

L'intégration d'ORI-OAI dans l'établissement s'exprime par la complémentarité avec les applications existantes utilisées par l'établissement : il ne s'agit pas de remplacer divers outils par un autre, mais bien d'utiliser l'existant pour faire fonctionner un nouvel outil. Par exemple: les référentiels de l'établissement (tel que le LDAP...) sont utilisés par ORI-OAI, le système d'authentification et/ou de contrôle des accès (tel que CAS, Shibboleth...) servent également à l'authentification des utilisateurs et à l'accès aux ressources, ORI-OAI est intégrable dans l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'établissement, ce qui évite de désorienter les utilisateurs, qui ne seront de ce fait pas confrontés à une nouvelle interface de travail, ORI-OAI est inter-opérable avec l'ensemble des briques du système d'information de l'établissement (telles que Moodle, les archives ouvertes, les applications de la scolarité comme Apogée, etc...), ORI-OAI peut devenir le référentiel des documents numériques du SI (plateforme pédagogique, moteur documentaire,...) quand toutes les fonctions sur le long terme, sont garanties.

2.2.2.1 Connecteur ORI-OAI et Moodle

a- L'exemple de Renne 1

Voir site= <http://www.ori-oai.org/pages/viewpage.action?pageId=55443668>

Fonctions :

- permet de référencer dans ORI une ressource directement lors de son ajout ou de son utilisation dans moodle
- permet de rechercher dans ORI-OAI-search une ressource afin de l'utiliser dans Moodle. (Nécessite un plugin pour ORI-OAI-search actuellement en développement au CRI Rennes1)

Principe de fonctionnement : La modification consiste pour l'utilisateur en une case à cocher supplémentaire portant l'intitulé "Référencer la ressource dans ORI-OAI".

Lorsque l'utilisateur valide le formulaire, la ressource est téléchargée sur ORI-OAI-nuxeo (ou un autre dépôt si celui-ci implémente le standard CMIS). Puis on fait un appel à ori-oai-workflow pour créer une fiche à propos de cette ressource. Cette fiche est pré-remplie avec un certain nombre d'informations (date de création, identité de l'auteur, titre de la fiche correspondant au titre de la ressource dans Moodle), puis ouverte dans ori-oai-md-editor, dans une nouvelle page. Ce fonctionnement est aussi disponible depuis l'ajout d'une ressource aux fichiers de Moodle

b- L'exemple de l'INP Toulouse : projet CEPIA

Voir site : <http://www.ori-oai.org/display/CEPIA/Version+1.1>
Ou <http://moodleoot2009.insa-lyon.fr/course/view.php?id=45>

Fonctions : Ce module permet d'interconnecter Moodle et ORI-OAI, à travers la génération automatique de fiches LOM qui sont transmises au moteur de Workflow ORI-OAI.

Principe de fonctionnement : Il est composé d'un bloc Moodle spécifique en PHP, lequel gère les appels à un autre module J2EE qui implémente réellement les fonctionnalités de génération des fiches et d'articulation avec les actions de ORI-OAI-Workflow.

2.2.2.2 OAI-PMH et SIGB Koha

Voir site : <http://www.koha-fr.org/content/pref-sys-oai-pmh>

Le SIGB Koha permet d'activer un service OAI-PMH, c'est à dire de faire en sorte que le catalogue soit compatible OAI, et donc que les métadonnées puissent être moissonnées.

3 PLAN DU PROJET

3.1 Plan d'actions et échéancier

ACTION	ECHEANCE
Etat des lieux et conception / organisation du projet	Juin-Juillet 2011
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'existant (Etat des lieux) ▪ Définition des collaborations au sein de l'UNR ▪ Analyse des moyens (personnes et techniques dédiés) 	
FORMATION ORI-OAI	Octobre-Novembre 2011
Définition du circuit fonctionnel : organisation (SCD - Equipe pédagogique)	Septembre-Décembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication avec les partenaires « pédagogiques » - Rencontre avec les administrateurs des plateformes existantes : prise de connaissances des pratiques et des besoins, mise en cohérence des données, moyens de mutualisation/fédération - Rencontre avec les enseignants : information sur le dispositif et ses enjeux, recensement des attentes et des besoins ▪ Groupe de travail « référencement des ressources pédagogiques » - Application adaptée du format choisi (SUPLOMFR) - Définition d'un « référentiel commun » - Appropriation et définition de l'usage de l'indexation (Dewey, UNIT, Rameau...) 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de travail « Workflow » Définition du Workflow : Conception et validation d'un circuit avec les différents acteurs	
Définition du dispositif technique : maquette (SCI)	Novembre-janvier 2012
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des interactions avec les applications existantes Avec Moodle (flux) Avec l'ENT (?) Avec l'application scolarité Avec LDAP (?)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modules à installer Choix des modules ORI-OAI à installer selon l'architecture souhaitée	

Mise en œuvre du dispositif	
▪ Installation et paramétrage technique (SCI)	Février-Avril 2012
▪ Paramétrage fonctionnelle (SCD)	Février-Avril 2012
▪ Vérification de fonctionnement (SCI-SCD) Test : validation des flux Ajustement : correction	Mai 2012
▪ Mise en production	Non déterminé
Etude de faisabilité d'un portail (SIGB + ORI) Analyse quand le SIGB sera opérationnel	
Non déterminé	
Information et sensibilisation des publics au référencement et à la mutualisation (SCD- équipe pédagogique)	
▪ Action ponctuelle Présentation du dispositif et de ses objectifs	Juin à Décembre 2012
▪ Action programmée Le référencement des ressources pédagogiques : comment ? quel enjeu ?	Mars-Mai 2012

3.2 Conditions de réussite

Facteurs clés de succès	Freins et risques	Actions envisagés
Dispositif partagé par la communauté universitaire	Attendre un « clé en main »	- Adapter le dispositif aux objectifs de l'établissement. - Collaboration / retour d'expériences des autres établissements
Outils libres (sans coût) en cohérence avec les outils existants	Architecture technique complexe : personnels qualifiés	Recrutement et/ou formation de personnes dédiés
Mise en conformité des plateformes utilisés	Non implication des administrateurs	Convaincre en s'appuyant sur les notions de « référence » et de « partage contrôlé »
Adoption d'un référentiel commun	Non implication des acteurs	- Harmoniser les pratiques pour travailler mieux - Gérer et pérenniser les ressources produites - Connaître / reconnaître / faire connaître - Démarche QUALITE

Annexe 2 : Définition du périmètre d'une ressource pédagogique numérique pour l'UNR Nord – Pas de Calais

UNR NPDC "Indexation des ressources pédagogiques"

24-01-2011

Ressources pédagogiques numériques : Définition du périmètre pour l'UNR Nord Pas-de-Calais

Socle de référence : pour le travail des membres UNR (information interne)

- visée pédagogique
- public prioritaire : niveaux L et M ¹
- producteur = établissement membre de l'UNR
- ressource compréhensible sans explication de l'auteur (ressource qui fait sens même dissociée de son contexte)
- information contextualisée, médiatisée
- ressource validée car produite par des enseignants
- ressource sans limitation d'accès (diffusion large)
- différents formats de diffusion acceptés ***** les préciser !! ***** (garantie de diffusion car lisible facilement par l'utilisateur ; ex. : ".pps" pour un Powerpoint®)
- respect du droit d'auteur

Socle de référence : information "grand public" (visible sur le catalogue)

- visée pédagogique
- ressources pédagogiques de niveau universitaire produites ou coproduites par les établissements d'enseignement supérieur de la région Nord Pas-de-Calais
- ressources compréhensibles sans explication de l'auteur (qui font sens, même dissociée de leur contexte)
- ressources validées car produites par des enseignants
- ressources sans limitation d'accès (diffusion large)
- respect du droit d'auteur

¹ : les ressources de niveau D (doctorat) ne sont pas considérées comme RPN car elles s'inscrivent dans le contexte de la recherche (thèses, articles, revues spécialisées, insertion professionnelle, ...)

Types particuliers de ressources (information interne)

• Podcasts (audio et/ou vidéo)

Possible pour les *cours filmés*.

Extension envisageable aux *conférences* (événement ouvert au grand public).

Pour les *colloques* (événement destiné à un public de spécialistes), cela dépend du contenu :

- si il y une ouverture pédagogique : acceptable ;
- si l'objet est plutôt orienté recherche : ne peut être validé.

• Sujet d'examen, exercice ou QCM

La ressource doit être "**conditionnée**" de manière à être utile dans le cadre d'une activité d'enseignement ou d'apprentissage.

Exemples :

- sans correction, **mais** accompagnée de pistes pour nourrir la réflexion de l'apprenant ;
- avec correction ; si possible annotée/commentée par l'enseignant ;
- sans correction, **mais** rattachée à un cours référencé dans ce même catalogue.

Un sujet d'examen, un exercice ou un QCM seul (sans correction, sans accompagnement ou sans rattachement) n'est pas contextualisé. Par conséquent, il ne peut pas être validé.

Ne sont pas considérés comme RPN : (information interne)

- donnée brute (graphique, vidéo, audio, extrait de texte, image, etc) ;
- programme complet de formation ;
- travaux d'étudiants (mémoires, rapports, posters, exposés, etc.) ; sauf exception (valeur pédagogique notable) ;
- sujet d'examen, exercice ou QCM seul, sans contextualisation, rattachement (voir § précédent) ;
- document de niveau recherche (relève de la documentation de niveau recherche) ;
- offre de formation, de stages, d'emploi ; bibliographies, webographies ; plan de cours ; emploi du temps ; documents type (modèle de convention, ...) ; etc.

Annexe 3 : Le contrat auteur de l'INSA de Lyon



CONTRAT DE CESSION DE DROITS NÉCESSAIRES À LA MISE EN FORME NUMÉRIQUE ET L'EXPLOITATION D'UNE RESSOURCE PÉDAGOGIQUE

ENTRE :

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
situé 20 avenue Albert Einstein - 69621 VILLEURBANNE CEDEX,
représenté par son Directeur en exercice
Monsieur¹

ci-après désigné « **l'INSA de Lyon** »,

d'une part,

ET :

M
né le à
de nationalité
demeurant
agissant en qualité d'auteur²
agissant en qualité d'ayant droit de l'auteur ayant pour nom M³

ci-après dénommé « **l'Intervenant** »,

de seconde part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'Intervenant est l'auteur d'une œuvre intellectuelle élaborée sous format papier ou numérique, illustrée le cas échéant, ayant valeur de « Ressource Pédagogique » (ci-après RP), mise en forme numérique par l'INSA de Lyon, de manière à constituer une « Ressource Pédagogique Numérique » (ci-après RPN).

L'INSA de Lyon désire pouvoir utiliser cette RPN dans le cadre des formations dispensées à son initiative.

¹ Compléter

² Rayer la mention inutile

³ À compléter le cas échéant

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Dans le cadre des indications qui suivent, le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'Intervenant autorise au profit de l'INSA de Lyon et des ayants droits de celui-ci, l'utilisation de la RPN issue de son travail.

La Ressource Pédagogique a été :

composée de divers éléments (textes, illustrations, images fixes ou animées, sons, ...)

- établie sur le thème de ⁴ :
- établie avec le(s) co-auteur(s) suivant(s) dans le cas où elle a été co-écrite⁵ :
- créée en⁶ :

La Ressource Pédagogique Numérique est :

- intitulée provisoirement ou définitivement⁷ :
- destinée à être diffusée⁸ :
 - sur le site Intranet de l'INSA de Lyon, avec accès pour la formation initiale et continue ainsi que pour les anciens élèves et anciens personnels de l'INSA de Lyon, depuis le site de l'INSA de Lyon ou autre lieu,
 - sur le site Extranet de l'INSA de Lyon, avec accès à tout tiers, qui serait lié par des liens de partenariat pédagogique institutionnel à l'INSA de Lyon tel que, à titre d'exemple, les membres du réseau des INSA, les Universités Numériques Thématiques.
 - sur le site Internet de l'INSA de Lyon avec accès totalement ouvert au public de ce réseau ou de tout réseau de même effet.

⁴ Compléter

⁵ Rayer ou compléter le cas échéant

⁶ Compléter l'année

⁷ Compléter

⁸ Rayer selon le cas l'un ou les autres points et leur contenu

Adresse postale : Institut National des Sciences Appliquées de Lyon - 69621 Villeurbanne Cedex (France)
Tél. (+33) 04 72 43 83 83 - Fax (+33) 04 72 43 85 00 - <http://www.insa-lyon.fr>

Article 2 – Condition de la remise et acceptation de la Ressource Pédagogique

2.1. Forme de la remise :

L'Intervenant remet la RP établie par lui⁹ :

- directement sous forme numérique,
- sous forme papier.

Dans la mesure du possible, l'Intervenant s'efforcera de respecter la charte de présentation générale précédemment communiquée par l'INSA de Lyon.

2.2. Date de remise :

L'Intervenant remet la Ressource Pédagogique dans les formes précisées ci-dessus dans un délai de 1 mois à compter de la date de signature du présent contrat.

2.3. Acceptation de la remise et acceptation de la ressource pédagogique :

La remise ne sera considérée comme acquise qu'à partir du moment où l'INSA de Lyon l'aura expressément acceptée. L'INSA de Lyon pourra préalablement solliciter ou proposer des modifications de forme, et refuser la remise à défaut d'obtenir satisfaction.

L'acceptation définitive de la Ressource Pédagogique restera soumise à l'accord du directeur de département.

A défaut d'acceptation définitive expresse de la RP par l'INSA de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la remise, l'Intervenant reprendra son entière liberté et aucune contrepartie ne lui sera due par l'INSA de Lyon.

Article 3 – Droits cédés par l'Intervenant

3.1. L'Intervenant cède de manière non exclusive à l'INSA de Lyon, les droits :

- 3.1.1. de reproduire et de sauvegarder la RP et la RPN sur toute unité de stockage numérique, directement ou transitoirement utile aux exploitations autorisées par le présent contrat ;
- 3.1.2. de représenter la RPN ou des éléments de celle-ci dans le cadre d'un enseignement dispensé en présentiel ou encore à titre de complément de celui-ci ou encore dans le cadre de l'e-learning, par tous procédés de diffusion au public, notamment sur tous les réseaux numériques ouverts comme le réseau Internet ou fermés (Intranet, Extranet) ;

Ce qui comprend le droit de diffuser la RPN sur lesdits réseaux à destination de tout terminal informatique, en particulier micro-ordinateur, livre électronique, assistant personnel et téléphone mobile.

⁹ Rayer selon le cas l'un l'autre tiret et son contenu

Dans le cas où l'acceptation de l'Intervenant précisée à l'article 1 est limitée à l'Intranet, la représentation de la RPN pourra être réalisée au bénéfice des personnes régulièrement inscrites ou ayant été régulièrement inscrites à une formation de l'INSA de Lyon, que cette formation soit obligatoire ou facultative, initiale ou de perfectionnement, et donnant lieu ou non à rémunération globale ou spécifique, de même qu'aux personnels présents ou passés de l'INSA de Lyon.

Dans le cas où l'acceptation de l'Intervenant précisée à l'article 1 est limitée à l'Extranet, la représentation de la RPN pourra être réalisée au bénéfice des partenaires avec lesquels des accords pédagogiques ont été conclus, tel que, à titre d'exemple, les membres du réseau des INSA, les membres de l'Université Numérique Ingénierie et Technologie.

Dans le cas où l'acceptation de l'Intervenant précisée à l'article 1 inclut le réseau Internet, cela ouvre la possibilité d'utilisation à l'ensemble des internautes, y compris par impression ; étant précisé, sans que cela constitue une condition du présent contrat, que l'INSA de Lyon précisera les conditions de bonne conduite dans l'utilisation des documents mis à disposition par elle sur Internet.

L'utilisation de la RPN dans un cadre strictement et directement mercantile est exclue dans tous les cas.

- 3.1.3. d'utiliser la RPN à l'occasion d'une prestation plus globale de formation, donnant lieu ou non à rémunération, au profit des bénéficiaires mentionnés au point 3.1.2. ;

- 3.1.4. d'imprimer et remettre sous forme papier, la représentation des écrans numériques de la RPN dans le cadre de la mise en œuvre de toute formation mentionnée aux points 3.1.2. et 3.1.3.

3.2. Le présent contrat est consenti pour avoir effet en tous lieux pour le monde entier mais à titre non exclusif¹⁰ :

- pour la durée de¹¹.....
- pour la durée de protection légale du droit d'auteur, telle que fixée par les textes de droit français, communautaires, et internationaux, au jour de la présente ou ultérieurement si la durée de protection était accrue.

3.3. La présente cession inclut la possibilité après acceptation de l'intervenant :

- de traduction en toute langue, de tout ou partie de la RPN et d'utilisation de ces traductions selon les dispositions prévues au présent article 3 ;
- d'adaptation de la présentation et du contenu de la RPN à son utilisation dans tous pays.

¹⁰ Rayer le tiret inutile

¹¹ A compléter le cas échéant

Article 4 – Garanties fournies par l’Intervenant

L’Intervenant garantit qu’il dispose de tout droit sur la Ressource Pédagogique pour l’avoir créée dans le respect des textes régissant la propriété littéraire et artistique. Il certifie notamment que son texte ne comprend aucun emprunt à d’autres textes qui ne serait pas dans le domaine public ou qui excéderait les dérogations légales pouvant s’appliquer aux cas de diffusion à tout public.

Il certifie également disposer de tout droit nécessaire à l’utilisation des illustrations, quelle que soit leur forme, qui accompagnent le texte.

Et d’une manière plus générale, l’Intervenant certifie que :

- le document remis par lui, y compris les illustrations incluses le cas échéant, ne contient rien qui puisse tomber sous le coup de la législation française ou des textes internationaux relatifs notamment à la diffamation et l’injure, à la protection de la vie privée, et au droit à l’image ou à l’atteinte aux bonnes mœurs ;
- il dispose des droits nécessaires pour passer le présent contrat, en particulier que ceux-ci ne font l’objet d’aucune convention pouvant restreindre l’étendue des présentes.

Article 5 – Droit spécifique de l’Intervenant

5.1. L’utilisation de la RPN doit avoir pour conséquence de faire apparaître sur une des pages écran, l’indication du nom de l’Intervenant précédé de la mention « auteur de la Ressource Pédagogique », et suivi le cas échéant de ses titres et/ou fonctions universitaires, du nom de l’INSA de Lyon, de l’année de réalisation de la RPN et s’il y a lieu de celle de la dernière mise à jour.

Il devra figurer sur la RPN mise en ligne la mention suivante :

« © [Nom de l’Auteur], [Année de création], INSA de Lyon, tous droits réservés. »

5.2. La cession consentie n’ayant pas de caractère exclusif, l’Intervenant reste libre d’assurer la diffusion de tout ou partie du contenu de la Ressource Pédagogique, directement ou par l’intermédiaire de tout tiers sans que celle-ci ne puisse en aucun cas être considérée comme constituant une atteinte aux droits cédés à l’INSA de Lyon.

L’Intervenant pourra utiliser la Ressource Pédagogique Numérique dans les formes numériques établies par l’INSA de Lyon le cas échéant, pour les enseignements ou autres interventions effectuées par lui dans le cadre de cet établissement ; toute autre utilisation par lui de la RPN devra se faire dans le respect des droits qu’il a cédés et faire apparaître l’intervention de l’INSA de Lyon.

5.3. L’Intervenant est libre d’utiliser son droit de retrait de la Ressource Pédagogique créée par lui. Il se déclare toutefois conscient des coûts financiers et des contraintes techniques auxquels est confronté l’INSA de Lyon. En conséquence de quoi :

- il admet que le retrait ne peut qu’être limité à l’interdiction d’accès dans l’avenir à la RPN détenue sur les serveurs contrôlés par l’INSA de Lyon ; cela sans qu’aucun recours à charge de l’INSA de Lyon ne soit possible au regard des rétrocessions régulièrement consenties et plus généralement à l’encontre de tiers qui auraient procédé au téléchargement de la RPN ;
- il admet que la ressource étant à vocation pédagogique, le droit de retrait ne pourra être effectif qu’à la fin de la dernière formation en cours, ou pour laquelle des inscriptions auraient été prises au moment de la date de demande de retrait formulée dans les formes légales ;

Adresse postale : Institut National des Sciences Appliquées de Lyon - 69621 Villeurbanne Cedex (France)
Tél. (+33) 04 72 43 83 83 - Fax (+33) 04 72 43 85 00 - <http://www.insa-lyon.fr>

- le retrait ne doit pas être destiné à permettre ultérieurement l'exploitation de la Ressource par une structure tierce sans qu'il en soit d'abord à nouveau fait l'offre à l'INSA de Lyon.

Article 6 – Droit spécifique de l'INSA de Lyon

6.1. Il est expressément souligné que les modifications de la RP purement dictées par les impératifs de la numérisation ne seront pas considérées comme attentatoires au droit d'auteur.

6.2. Afin de proposer une « Collection de l'INSA de Lyon » homogène dans sa présentation pour diffusion sur le réseau internet, notamment dans l'esprit d'adopter une feuille de style commune, l'INSA de Lyon se réserve le droit d'effectuer un traitement purement technique de mise en forme. A l'issue, l'INSA de Lyon demandera à l'intervenant, d'effectuer une relecture afin de s'assurer de la conformité du contenu.

Dès à présent, pour le cas où il n'aurait pas pu effectuer cette relecture dans le délai d'un mois, l'intervenant accepte que cette tâche soit confiée à un tiers désigné par l'INSA de Lyon au jugement duquel il s'en remet pour acquiescer à la diffusion. Il est souligné que cette relecture n'entraînant pas de modification du contenu, elle est considérée comme ayant un caractère purement technique.

6.3. L'acceptation de la Ressource Pédagogique par l'INSA de Lyon ne met à sa charge ou à celle de ses ayants droit, aucune obligation d'exploitation de tout ou partie des droits cédés par l'Intervenant.

Toutefois, à défaut d'une première utilisation dans le délai d'un an à compter de l'acceptation de la ressource et faute d'action à fin de première utilisation dans le délai de six mois à compter d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de six mois, l'Intervenant recouvrera l'intégralité des droits cédés.

Article 7 – Rémunération des droits cédés et de la relecture

Au regard des spécificités de l'opération conduite, du contenu de la Ressource Pédagogique, et du public concerné, l'Intervenant accepte de voir ses droits rémunérés forfaitairement et à titre définitif,

L'Intervenant accepte ainsi de:¹²

- bénéficiaire, au titre de la rémunération des droits cédés, de la somme décidée par les instances de l'établissement, réglée sous forme d'indemnité brute, telle qu'établie par le Conseil d'Administration à la date antérieure à la signature du présent contrat et dont il déclare expressément avoir connaissance ;

Ou

- bénéficiaire, au titre de la rémunération des droits cédés, de la somme HT décidée par les instances de l'établissement, telle qu'établie par le Conseil d'Administration à la date antérieure à la signature du présent contrat et dont il déclare expressément avoir connaissance, réglée sur facture faisant apparaître le cas échéant la TVA au taux en vigueur, étant précisé que l'Intervenant fait sienne toute obligation de déclaration, paiement des charges sociales, fiscales ou autres, et garantit à cet égard l'INSA de Lyon.

Ou

- céder ses droits sur sa ressource, à titre gracieux, nonobstant le fait qu'il peut prétendre à rémunération en tenant compte de l'activité de l'INSA de Lyon, de ses liens avec celle-ci et de son intérêt à voir diffuser son travail.

¹² Cocher votre choix

De, plus, à fin de diffusion sur le site internet de l'INSA de Lyon, l'intervenant¹³ :

- accepte de bénéficier, au titre de la relecture pour diffusion internet, de la somme décidée par les instances de l'établissement, telle qu'établie par le Conseil d'Administration à la date antérieure à la signature du présent contrat et dont il déclare expressément avoir connaissance, réglée sous forme d'indemnité brute ;

Ou

- accepte de bénéficier, au titre de la relecture pour diffusion internet, de la somme HT décidée par les instances de l'établissement, telle qu'établie par le Conseil d'Administration à la date antérieure à la signature du présent contrat et dont il déclare expressément avoir connaissance, réglée sur facture faisant apparaître le cas échéant la TVA au taux en vigueur, étant précisé que l'Intervenant fait sienne toute obligation de déclaration, paiement des charges sociales, fiscales ou autres, et garanti à cet égard l'INSA de Lyon.

Ou

- accepte expressément de relire sa ressource, à titre gracieux, pour sa diffusion internet.

Article 8 – Substitution de bénéficiaire

L'INSA de Lyon pourra se substituer pour le bénéfice et la charge des présentes, tout établissement qui en serait la continuation ou auquel tout ou partie de ses missions seraient déléguées ou transférées.

Article 9 – Règlement des difficultés

En cas de difficultés d'interprétation ou d'application du présent contrat, les parties conviennent de, préalablement à toute autre mesure, rechercher une solution amiable au conflit.

A défaut, elles s'en remettront au tribunal compétent.

Fait à
le
en deux exemplaires originaux,
dont un pour chaque partie

L'Intervenant ^{14 15}

Pour l'INSA de Lyon ^{16 17},
Le directeur ou son représentant

¹³ Cocher votre choix

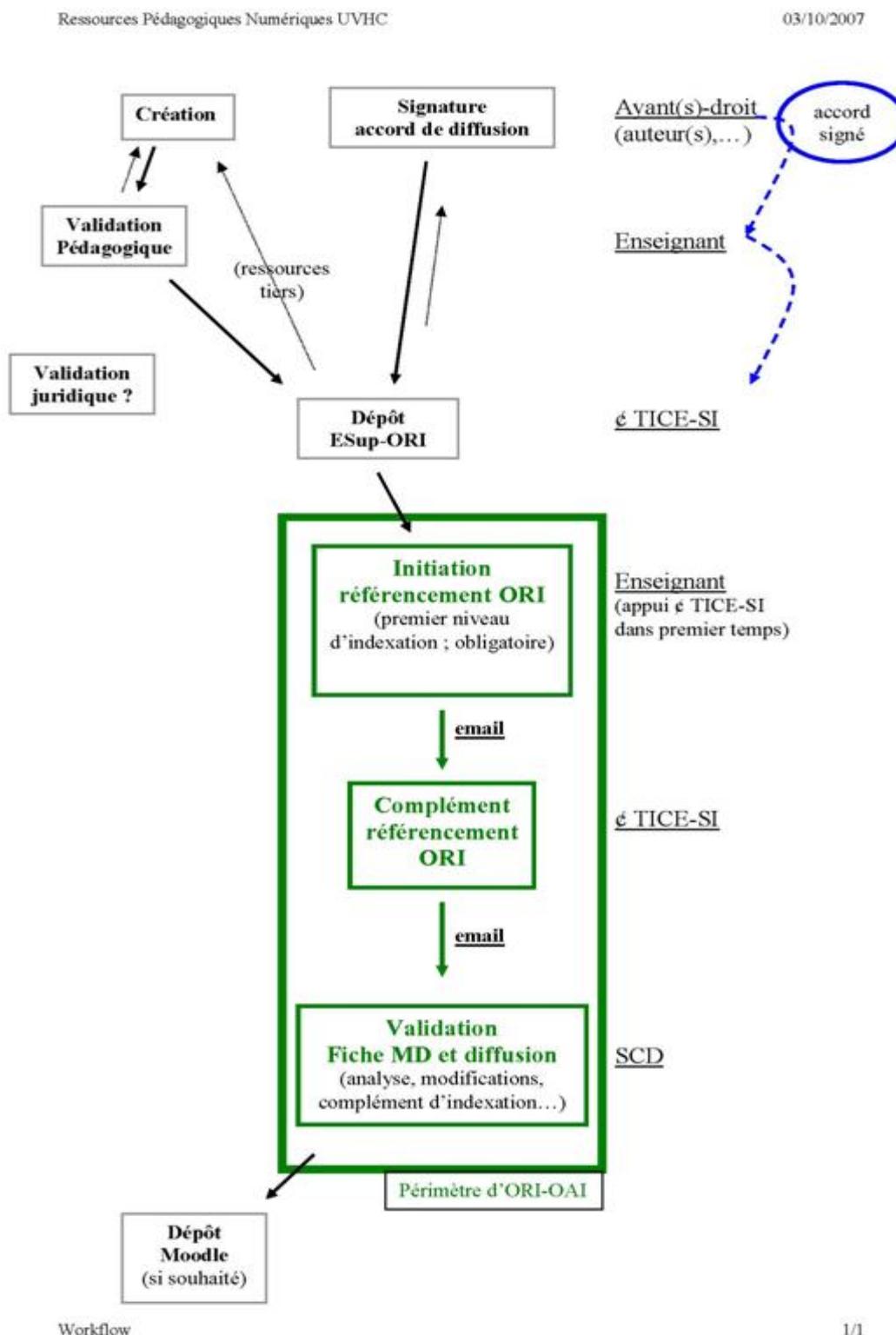
¹⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

¹⁵ Préciser les nom et prénom de l'Intervenant

¹⁶ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

¹⁷ Préciser les noms et qualité du signataire ainsi que le cachet de l'entité

Annexe 4 : Schéma du workflow de l'Université de Valenciennes



Source : <http://www.ori-oai.org/display/DOCFONC/Echanges+fonctionnels>

Annexe 5 : Fiche de formation proposée par le consortium ORI-OAI



Formations ORI-OAI dans les UNRs

A NOTER !

- 1) Les **formations ORI-OAI** sont organisées géographiquement **dans les UNRs**, à leur demande.
- 2) Elles sont **gratuites**.
- 3) Accord préalable important : **l'UNR qui accueille** la (les) formation(s) prend en charge les **frais engagés par le formateur** (frais déplacement, hébergement, restauration,...).
- 4) Un **même formateur** pour les **3 formations**: Jacques Brassart.
- 5) Indiquer une **personne-relais dans l'UNR** à Jacques Brassart¹ : cette personne apporterait des réponses et son aide dans l'organisation des formations sur place (définition du besoin, calendrier, dates, organisation logistique, tests techniques...).

Synopsis formation fonctionnelle

Public: bibliothèques, services TICE, services informatiques

Pré-requis : idéalement, avoir une réflexion ou un projet d'établissement, une équipe projet ; ce n'est pas un impératif, mais un critère qui permet de définir les cibles initiales

Objectifs : découverte de l'application, des paramétrages possibles ; sensibilisation à la démarche de projet, au travail amont à la mise en place d'une archive institutionnelle basée sur ORI-OAI

Durée : 2 jours

Synopsis formation technique niveau I

Public: services informatiques, informaticiens

Pré-requis : idéalement, avoir un projet d'établissement ; la connaissance des éléments suivants est recommandée : Tomcat, XML, Ant.

Objectifs: installation de l'outil ; test de toutes les configurations proposées par défaut dans ORI-OAI ; approche de l'administration

Durée : 2 jours

Synopsis formation technique niveau II

Public: services informatiques, informaticiens

Pré-requis : idéalement, avoir un projet d'établissement ; la connaissance des éléments suivants est recommandée : Tomcat, XML, Ant.

Objectifs: configuration avancée sur des cas concrets (ou comment naviguer dans les fichiers de configuration ...)

Durée : 2 jours

¹ : jacques.brassart@univ-valenciennes.fr

Annexe 6 : Plaquette d'information de SupLOMFR

FAQ

À quoi sert SupLOMFR ?
C'est le format de description des ressources pédagogiques pour l'enseignement supérieur. Simple et normalisé, il facilite le travail d'indexation et permet le partage des ressources au niveau national et international.

Pourquoi existe-t-il SupLOMFR, LOMFR et LOM ?
LOM est un standard international pour la description des ressources pédagogiques. Il est décliné pour la communauté éducative française en LOMFR, profil normalisé par l'AFNOR. SupLOMFR est une spécialisation de LOMFR adaptée à l'enseignement supérieur. Son avantage est de **faciliter le travail de description des ressources pédagogiques** grâce à des critères spécifiques tels que : « étude de cas », ou niveau d'étude sous la forme « BAC+... ».

Est-ce long ou compliqué de décrire avec SupLOMFR ?
Non, **peu d'informations suffisent pour décrire une ressource** : l'auteur, le titre, le type de la ressource, le niveau, un résumé, des mots-clés libres, et évidemment un lien vers la ressource. Il est également possible de définir les droits d'accès et de propriété.

Et si je veux fournir plus d'informations ?
C'est possible ! SupLOMFR permet d'indiquer des coauteurs, les usages pédagogiques, le niveau de difficulté, des exigences techniques d'utilisation, la durée d'une vidéo, la discipline... Si besoin est les services TICE et de documentation peuvent apporter leur aide aux enseignants.

Et si j'ai des questions sur SupLOMFR ?
Le guide d'usage peut y répondre. Sinon, vous pouvez contacter le groupe de travail en charge de sa promotion à l'adresse contact@sup.lomfr.fr

Les participants à l'élaboration de SupLOMFR et de son guide d'usage

Les Universités numériques thématiques
<http://www.universites-numeriques.fr>










En association avec
Supélec / Insa-Lyon / ENS de Lyon
université Lille-I / université du Maine / université Paris-V
université Paris-VI / université Paris-XI / université Rennes-I
université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
université numérique en région Languedoc-Roussillon
université numérique en région Nord-Pas-de-Calais
CERIMES



Avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
SG-SDTICE / DGES-SDBIS

Guide d'usage de SupLOMFR

www.sup.lomfr.fr
Contact
contact@sup.lomfr.fr

SupLOMFR

Un format unique pour la description des ressources pédagogiques de l'enseignement supérieur

À destination

- des enseignants
- des services TICE
- des services de documentation
- des services informatiques
- des responsables d'établissement
- des responsables d'UNR, d'UNT

Un guide d'usage

Pour accompagner et aider à la description des ressources pédagogiques. Il est à destination de tous les acteurs participant à la valorisation des ressources pédagogiques au sein des établissements, des UNT et des UNR.

Annexe 7 : Enquête sur l'utilisation des cours en ligne de l'Université de Limoges

Sur la page d'accueil :

Quoi : L'utilisation des cours en ligne

Qui : les enseignants et étudiants de l'Université de Limoges

Pourquoi : connaissance de vos pratiques et de vos besoins pour améliorer l'accès aux cours en ligne

2 entrées :

- les étudiants : 7 questions
- les enseignants : 7 questions

Questionnaire adressé aux enseignants :

A quel faculté, école ou institut êtes-vous rattaché ?

- Droit et sciences économiques
- Médecine
- Pharmacie
- Sciences et techniques
- Lettres et sciences humaines
- IUT
- IPAG
- IAE
- ENSIL
- IUFM
- ENSCI
- autre :

Pour la diffusion de vos cours, utilisez-vous une plate-forme pédagogique ?

- la plate-forme FOAD de l'Université
- Adhel
- C2i
- Campus CVTIC
- ENVIDROIT
- autre :
- aucune

Quels usages faites-vous de la plate-forme?

- dépôt de cours
- travail collaboratif
- tutorat
- exercices-QCM
- évaluation
- autre

Si aucune : pour quelles raisons ?

- je diffuse mes cours uniquement sous forme papier
- j'utilise le casier / bureau virtuel de l'ENT pour partager mes cours avec les étudiants
- je ne diffuse pas mes cours
- autres :

La bibliothèque universitaire de Limoges envisage de mettre en place un portail de recherche qui référencera l'ensemble des cours en ligne de l'université.

- Etes-vous favorable à ce que vos cours soient signalés (mention de la référence de vos ressources) ?

Oui / non

- Etes-vous favorable à ce que vos cours soient publiés (avec accès contrôlé dans le respect des droits d'auteur)

Oui / non

Face au développement des outils numériques et à son impact sur vos pratiques pédagogiques, de quels services avez-vous besoin ? (plusieurs réponses possibles)

- une équipe accompagnante au sein d'un service TICE
- une personne référente au sein de votre faculté, école ou institut
- une boîte à outils (mode d'emploi , modèle de cours...)
- une offre de formation continue aux outils
- autres :

Questionnaire adressé aux étudiants

Dans quel faculté, école ou institut êtes-vous inscrit ?

- Droit et sciences économiques
- Médecine
- Pharmacie
- Sciences et techniques
- Lettres et sciences humaines
- IUT
- IPAG
- IAE
- ENSIL

- IUFM
- ENSCI
- autre :

Quel est votre niveau d'étude ?

- Bac+1 à Bac+3 (licence, DUT)
- Bac+4 à Bac+5 (Master, maîtrise...)
- Bac+5 (Doctorat).

Pour consulter vos cours, utilisez-vous une plate-forme pédagogique ?

- la plate-forme FOAD de l'Université
- Adhel
- C2i
- Campus CVTIC
- ENVIDROIT
- autre :
- aucune

Si aucune, pour quelles raisons ?

- pas utile à ma formation
- pas de cours dans ma discipline
- compliquée à utiliser
- je reçois les cours de mon professeur dans le casier virtuel de l'ENT
- autre

Pour les besoins de vos études, utilisez-vous d'autres sites pour rechercher des cours en ligne ?

- Si oui, lesquels ?
 - les universités numériques (UNJF, UNISCIEL, UVED, UNF3S...)
 - autres :
- Sinon, pourquoi ?
 - je ne connais pas de sites sur mon domaine
 - je ne sais pas comment trouver des cours en ligne
 - autres :

Quel type de ressources utilisez-vous sur la plate-forme ? (plusieurs réponses possibles)

- cours
- TD
- tutorat
- exercices-QCM
- dépôt de « travaux »
- annales et corrigés d'examen
- agenda / Planning
- autre